

LE «COMMYNISME» ITALIEN: LOUIS XI, HÉROS DE LA CONTRE-RÉFORME*

Philippe de Commynes compte jusqu'à nos jours et à juste titre parmi les auteurs les plus connus et les plus appréciés du Moyen Age français. Sa réputation date du XVI^e siècle; selon Michel de L'Hôpital, il y avait trois livres dont Charles Quint ne se passait jamais: *La République* de Platon, *Des Devoirs* de Cicéron et *Les Mémoires*¹. A cette estime ne correspondent que peu d'études consacrées à la fortune de Commynes; nous en savons assez peu en ce qui concerne la France, et moins encore dans d'autres pays². Dans deux articles récents, Adrianna E. Bakos a pourtant montré le rôle important joué par Louis XI dans les débats des théoriciens politiques en France, au temps des Guerres de Religion et de Louis XIII³. Or, pour le règne de «l'universelle

* Je remercie beaucoup les amis Francine-Dominique Liechtenhan et Urs Jost ainsi qu'Alain Dufour qui ont soigneusement revu ma traduction française.

¹ Cité chez Heidrun Baumann, *Der Geschichtsschreiber Philippe de Commynes und die Wirkung seiner politischen Vorstellungen in Frankreich um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, Munich, 1981, p. 162.

² Un premier aperçu chez Gustave Charliers, *Commynes*, Bruxelles, 1945, pp. 116-126; pour les lecteurs de Commynes pendant les Guerres de Religion voir la thèse trop superficielle de Heidrun Baumann, *op. cit.*, pp. 159-205. Des articles de Jean Dufournet ont été réunis récemment dans son livre *Philippe de Commynes. Un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1994; dans ce contexte notamment «Les premiers lecteurs de Commynes ou les Mémoires au XVI^e siècle», *ibid.*, pp. 145-191, ainsi que la bibliographie, *ibid.*, p. 312, sur la fortune littéraire des *Mémoires*. Dufournet s'intéresse surtout au succès de Commynes «homme de lettres», non à celui du «théoricien politique». Pour la *prima fortuna* de Commynes en Italie voir *infra*, n. 7. Quant à la fortune littéraire de Louis XI qui date surtout du XIX^e siècle, voir Wilhelm Dehne, *Die Darstellung der Persönlichkeit Ludwigs XI. von Frankreich in der Literatur*, Erlangen, 1929; cette thèse est parue également dans *Romanische Forschungen*, 43 (1929), pp. 161-302.

³ Adrianna E. Bakos, «The Historical Reputation of Louis XI in the Political Theory and Polemic during the French Religious Wars», *Sixteenth Century Journal*, 21 (1990), pp. 332; ead., «'Qui nescit dissimulare, nescit regnare': Louis XI and *Raison d'Etat* during the Reign of Louis XIII», *Journal of the History of Ideas*, 52 (1991), pp. 399-416. Bakos prépare un livre intitulé *Tangled Webs: Louis XI and Images of Kingship in Early Modern France*. Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., p. 4, constate bien que: «*The frequent references to Louis XI in the political literature of the period have virtually escaped comment [dans la recherche scientifique].*» Pourtant, elle-même ne comprend pas vraiment (malgré des observations correctes aux pp. 4, 19, 22 sq.) la tradition de Louis XI dans son rapport étroit avec Commynes, et elle néglige complètement le tacitisme et les mouvements intellectuels au delà des frontières françaises.

aragne», Commynes est certainement la source la plus importante. Dans cet article, nous montrerons que ce recours au mémorialiste n'est pas une particularité française; un véritable «commynisme» est au contraire un phénomène plus important et plus répandu en Italie⁴ qui inspirera même les auteurs de langue française. Le terme «commynisme» est évidemment formulé par analogie avec «tacitisme», la méthode de discuter les enseignements de Machiavel à travers des commentaires de Tacite. Les «tacitistes» sont bien connus et étudiés⁵; or, souvent les mêmes auteurs ont apprécié Commynes et Louis XI, ce qui est resté inaperçu jusqu'à présent⁶.

I. — LES EXIGENCES DES LECTURES: DE PAUL JOVE À TRAIANO BOCCALINI

Le sire d'Argenton, comme les Italiens l'appellent en général, doit sa première popularité outre-Alpes à son rôle pendant les guerres d'Italie. Imprimés pour la première fois à Paris en 1524 (les livres sur Louis XI) et 1528 (les livres sur Charles VIII), les *Mémoires* servent de source pour la bataille de Fornove à Guichardin, qui dans la même *Storia d'Italia* mentionne Commynes lors de ses ambassades⁷. Mais c'est surtout Paul Jove qui considère l'œuvre du mémorialiste comme un digne précurseur de ses propres *Sui temporis historiae*, qui commencent par l'année 1494. Il reçoit les *Mémoires* en 1537 comme cadeau du cardinal Agostino Trivulzio et invite Nicolas Raince,

⁴ Pour la théorie politique en Italie autour de 1600 voir Rodolfo de Mattei, *Il pensiero politico italiano nell'età della controriforma*, t. 1, Milan/Naples, 1982; t. 2, Milan/Naples, 1984; des détails bio-bibliographiques des auteurs mentionnés dans cet article se trouvent dans l'aperçu toujours indispensable de Tommaso Bozza, *Scrittori politici italiani dal 1550 al 1650. Saggio di bibliografia*, Rome, 1949.

⁵ Voir Jürgen von Stackelberg, *Tacitus in der Romania. Studien zur literarischen Rezeption des Tacitus in Italien und Frankreich*, Tübingen, 1960; Else-Lilly Etter, *Tacitus in der Geistesgeschichte des 16. und 17. Jahrhunderts*, Bâle/Stuttgart, 1966; Kenneth C. Schellhase, *Tacitus in Renaissance Political Thought*, Chicago, 1976 (la littérature antérieure y est mentionnée et jugée).

⁶ Nous avons constaté le phénomène dans notre thèse, voir Thomas Maissen, *Von der Legende zum Modell. Das Interesse an Frankreichs Vergangenheit während der italienischen Renaissance*, Bâle, 1994, surtout pp. 286-295 et 386-406. Le présent article est complètement réécrit après la consultation d'importantes sources additionnelles, qui permettent de tracer la tradition intégrale et le caractère changeant du commynisme.

⁷ Pour les premiers lecteurs italiens de Commynes, mais surtout pour Jove et la traduction de Raince voir Franco Simone, «La prima fortuna di Commynes nella cultura italiana del Rinascimento», in *Studi in onore di C. Pellegrini*, Turin, 1963, pp. 109-118. Simone s'appuie sur une *tesi di laurea* de son élève Caterina Mollura, dont le titre («*I Mémoires*» di Commynes e la loro fortuna italiana nei secoli XVI e XVII) promet une recherche plus ample, qui pourtant n'a jamais été imprimée.

un diplomate français à Rome, d'en traduire les livres sur Louis XI. Ainsi paraît en 1544 chez Michele Tramezzino à Venise *La historia famosa... delle Guerre & Costumi di Ludovico undecimo Re di Francia... Opera degna da essere letta da ogni gran Principe*. Un an avant la traduction latine de Sleidan, nous avons là une première traduction de Commynes en langue étrangère et probablement la toute première impression d'un livre traduit du français en italien. Elle sera réimprimée en 1559, et sous cette forme Commynes servira à une génération d'Italiens comme historien «*molto veridico & diligente*», un compliment que — selon Lodovico Domenichi — «*gli altri scrittori di quella nazione*» ne méritent point⁸. Le premier Commynes, que les Italiens rencontrent, est donc l'historien, une source digne de confiance.

Vers la fin du siècle, c'est un autre Commynes qui vit une véritable renaissance comme frère cadet de Tacite. L'historien romain a été utilisé par des auteurs comme Leonardo Bruni, Machiavel, Guichardin et des humanistes et protestants allemands, mais sa popularité comme conseiller de la *prudencia*, comme inventeur de la *moderna politica*⁹ ne date que des années 1580. Parmi les philologues, la latinité de l'Empire supplante le cicéronianisme; plus important, pour les théoriciens politiques, les œuvres de Tacite permettent de traiter les thèses délicates de Machiavel sans mentionner le nom du chancelier florentin, mis à l'index à partir de 1557. En dépit de quelques insolences envers les chrétiens, Tacite ne risquait pas de se prononcer contre l'institution de l'Eglise; surtout, ses textes ne pouvaient pas contenir les diatribes machiavéliennes contre la papauté. En outre, Tacite est le plus prudent des deux: certes, il décrit les *arcana* des empereurs, mais il ne les recommande pas comme paraît le faire Machiavel. Enfin, les temps ont changé: le chancelier a dédié sa carrière politique et son œuvre majeur, les *Discorsi*, à la république (florentine), tandis que Tacite traite des empereurs romains, des autocrates absolues — et ce sont eux les modèles des princes souverains qui règnent presque partout en Italie et en Europe autour de 1600.

Le tacitisme naît sur le fond des guerres confessionnelles comme résultat d'un échange continu entre l'Italie, la France et les Pays-Bas. Le pas décisif vers le tacitisme, voire vers la littérature de la raison d'Etat est franchi par Jean Bodin, qui, dans sa *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* de 1566, recommande la lecture des historiens, et surtout de Tacite, pour

⁸ Franco Simone, *op. cit.*, pp. 114-117. Cf. Paulo Giovio, *Sui temporis Historiae libri*, t. 1, *Opera*, t. 3, Rome, 1964, pp. 22, 65; p. 24: «*qui [Commynes] historiam Gallica lingua scite conscripsit.*»

⁹ Traiano Boccalini, *Ragguagli di Parnaso*, Giuseppe Rua éd., Bari, 1910, t. 1, p. 304 (1, 84); semblable *ibid.*, p. 169 (1, 47); cf. Else-Lilly Etter, *op. cit.*, p. 95.

comprendre les règles du gouvernement¹⁰; depuis ses débuts comme professeur de rhétorique à Rome, Marc-Antoine Muret essaie d'imposer les études de l'historien classique contre l'opposition d'importants curiales, ce qui lui réussit en 1580; à partir de 1574, son élève Juste Lipse fournit ses éditions critiques des *Annales* et des *Historiae*, qui lui valent le titre de «*sospitator Taciti*»; le savoyard Charles Paschal (Carlo Pasquali), serviteur de Catherine de Médicis, en publie le premier commentaire politique; et par les *Discorsi sopra Cornelio Tacito* de Scipione Ammirato le vieux, édités à Florence en 1594 et dédiés à Christine de Lorraine, commence la tradition du tacitisme au sens propre, à savoir la discussion des thèses de Machiavel en guise de commentaire de certains passages tacitiens¹¹.

Or, en traçant la généalogie du commynisme, on retrouvera les plus importants de ces auteurs, bien que les filiations de tacitisme et commynisme ne soient pas forcément identiques. Lipse et Bodin comptent parmi les auteurs préférés et les plus disputés des théoriciens politiques en Italie¹²; ainsi, ils transmettent non seulement leur faible pour Tacite, mais également leur estime de Commynes. Dans la *Methodus*, Bodin défend le mémorialiste contre la critique de Juan Luis Vives: comme à personne d'autre, c'est à Commynes, avec ses expériences politiques, de juger les mœurs et les vertus des princes; les «*gravissimi quique scriptores*», un Polybe, un Tacite, agissent pareillement afin de présenter des modèles à suivre ou à éviter. Pour le juriste français, Commynes compte parmi les quelques «*optimi scriptores*», qui sont approuvés par tout le monde et surtout par leurs contemporains; il est aussi fort en histoire civile qu'en histoire militaire, ce qui le place dans le groupe exclusif de Thucydide, Xénophon, Polybe, Tacite et Guichardin¹³. Ce dernier rencontre les réserves de Lipse dans le commentaire de ses propres

¹⁰ Kenneth C. Schellhase, *op. cit.*, p. 111: «*Bodin's reevaluation of Tacitus constitutes one of the most significant moments in the history of Tacitus in Renaissance political thought. Enlarged and refined by others, it was eventually to lead to 'reason of state'.*»

¹¹ *Ibid.*, pp. 101-149; cf. Else-Lilly Etter, *op. cit.*, pp. 15, 37-41, 45-58, 62-65, 88-91, 115-137. Pour Lipse récemment Mark Morford, «*Tacitean Prudentia and the Doctrines of Justus Lipsius*», in *Tacitus and the Tacitean Tradition*, T.J. Luce et A.J. Woodman éd., Princeton, N.J., 1993, pp. 129-151.

¹² Pour Bodin cf. Rodolfo de Mattei, *op. cit.*, t. 1, pp. 143-163; t. 2, pp. 130-146, et A. Cremer, «*Traiano Boccalini als Kritiker Bodins*», *Quaderni Fiorentini AB*, 55/56 (1976), pp. 229-250. Pour Lipse Rodolfo de Mattei, *op. cit.*, t. 1, pp. 10, 16; cf. aussi l'éloge de Traiano Boccalini, *Ragguagli...*, *op. cit.*, t. 1, pp. 45 (l, 12), 67 sq. (l, 23).

¹³ Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Paris, 1566, pp. 54-57; p. 54: «*is tamen aliter atque Vives omne tempus in Republica gerenda, aut in bellis, aut in maximis legationibus obeundis consumpserat, ut recte, si quis alius, iudicium ferre potuerit.*» A la p. 46, Bodin préfère cependant Paul-Emile à Commynes, trop partial selon lui en faveur de Louis XI. Cf. aussi Jean Dufournet, *op. cit.*, pp. 175-177.

Politica («*inter nostros, summus est Historicus; inter veteres, mediocris*»), tandis que Commynes est présenté comme le meilleur historien des temps modernes: «*ut nihil verear componere eum cum quovis antiquorum*»¹⁴.

Si Bodin et Lipse anoblissent Commynes en l'élevant au Parnasse des historiens, les premiers à vraiment l'employer comme maître de la politique sont les huguenots François Hotman et Innocent Gentillet qui réagissent avec leurs écrits les plus connus contre le massacre de la Saint-Barthélemy. Sans pour autant être des tacitistes, tous deux se servent également de l'historien romain pour fonder leurs argumentations, respectivement une apologie historique des Etats généraux et une diatribe théorique contre Machiavel. Mais Tacite ne leur est qu'une source parmi beaucoup d'autres, dont le sire d'Argenton. Dans la *Franco-Gallia*, parue d'abord en latin en 1573, Commynes est un des principaux témoins pour la thèse fondamentale de Hotman: les Etats ont détenu historiquement des droits souverains qui ont été usurpés par des tyrans tels que Louis XI et Charles IX¹⁵. Ce qui intéresse Hotman, ce n'est pourtant pas la personnalité d'un roi particulier, mais les problèmes constitutionnels et institutionnels; en cela il est proche des autres auteurs français du XVI^e siècle qui utilisent les *Mémoires*¹⁶. Leur lecture se concentre (et se limite) en général au chapitre 5, 19, où Commynes expose *Le rôle des Etats* à l'occasion des Etats de Tours en 1484. L'importance de Hotman réside dans le fait qu'il écrit en latin et peut ainsi circuler parmi ses antagonistes catholiques au sud des Alpes.

Cette constatation vaut plus encore pour Innocent Gentillet: *l'Anti-Machiavel* paraît en latin en 1577, un an après la première édition française, et huit éditions et réimpressions vont suivre jusqu'en 1677. En dépit de l'italophobie de l'auteur, l'œuvre est utilisée contre Machiavel par ses adversaires catholiques à la curie; ce n'est qu'en 1605 que le pape le condamne¹⁷. Or, pour réfuter Machiavel, qui a osé dire que les Français «*n'entendent rien en matière d'estat*», Gentillet propose «*les seuls passages et exemples que*

¹⁴ Juste Lipse, *Ad libros politicorum breves notae*, Leyde, 1589, pp. 22-24. Les autres historiens modernes que Lipse mentionne sont le Jove, qui serait très partial, Pietro Bembo, qui ne vaudrait rien comme historien, et Paul-Emile, qu'il apprécie à cause de son impartialité.

¹⁵ François Hotman, *Franco-gallia*, Ralph E. Giesey éd., J.H.M. Salmon trad., Cambridge, 1972, pp. 440-450 (chap. 18: *De memorabili auctoritate concilii in regem Ludovicum XI*). Cf. Adrianna Bakos, «*The Historical Reputation...*», art. cit., pp. 10-12; Heidrun Baumann, *op. cit.*, pp. 180-187.

¹⁶ Cf. Heidrun Baumann, *op. cit.*, surtout pp. 183-193, 199-202 et 207-212, et Adrianna Bakos, «*The Historical Reputation...*», art. cit., p. 19, cité *infra*, n. 74.

¹⁷ Innocent Gentillet, *Anti-Machiavel*, Edition de 1576, C. Edward Rathé éd., Genève, 1968, pp. 5 sq. (préface de l'éditeur); Gentillet défend même l'église romaine contre le «*calomniateur*» Machiavel (*ibid.*, p. 240).

j'allegueray de messire Philippe de Commines, chevalier et chambellan du roy Louys XI qui a vescu du mesme temps que Machiavel, lequel entendoit mieux comment il faut gouverner las affaires d'un grand royaume, que Machiavel n'entendit jamais comment il faut gouverner les affaires d'une simple chastellenie»¹⁸. Commines sert de témoin principal¹⁹ pour montrer la supériorité du système monarchique traditionnel et légitime de la France; en l'opposant *expressis verbis* au chancelier florentin, Gentillet en fait un auteur politique avec «force bons preceptes», une qualité additionnelle à celles de l'historien (l'authenticité et la précision du récit). En même temps, Gentillet soutient que c'est la religion qui est à la base de tout: son absence explique la corruption et les vices de la nation italienne en général et en particulier de Machiavel, «meschant atheiste» et «contempteur de toute pieté», tandis que Commines est présenté comme «homme de bien et bon chrestien»²⁰. En Gentillet confluent différents éléments qui seront caractéristiques pour le commynisme italien: l'antimachiavélisme, la morale chrétienne et l'utilisation d'*exempla* historiques. Suivant son antagoniste en traitant du *Principe*, le huguenot s'éloigne de la problématique institutionnelle agitée par ses concitoyens même s'il inclut une discussion étendue des Etats²¹: les trois parties du livre portent les titres caractéristiques «du conseil», «de la religion» et «de la police que doit avoir un prince».

La lecture antimachiavélique des *Mémoires* qui en tire des «bons preceptes» trouve bientôt son premier adepte: Lambert Daneau, théologien huguenot réfugié à Genève en 1572 lui aussi, fait imprimer son recueil d'aphorismes politiques et militaires en 1583; il le comprend comme complément de l'*Antimachiavel*. À côté des classiques grecs et romains, Commines est le seul moderne qui y est présent avec une bonne centaine de maximes; celles-ci sont alléguées telles quelles, sans aucun renvoi à leur contexte historique²². Cette manière d'extraire une «doctrine» commynienne préfigure l'œuvre bien plus volumineuse de Frachetta à laquelle nous aurons à revenir.

¹⁸ *Ibid.*, p. 40; pareil p. 432.

¹⁹ Gentillet ajoute Froissart, Monstrelet et Du Bellay parmi les «meilleurs et plus authentiques historiens, et mesmes ceux qui ont escrit les choses avenues de leur temps, et des affaires qu'ils se sont aidez à manier» (*ibid.*, p. 40).

²⁰ *Ibid.*, p. 267; cf. pp. 41, 432.

²¹ Cf. *ibid.*, pp. 66-88; Gentillet développe son exposé à partir du chapitre mentionné des *Mémoires* (5, 19).

²² Lambert Daneau, *Politicorum aphorismorum silva ex optimis quibusque cum Graecis, tum Latinis scriptoribus... collecta*, Anvers, 1583. Les autres auteurs utilisés sont Hérodote, Thucydide, Xénophon, Locrate, Platon, Aristote, Polybe, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Plutarque, Tacite, Plinie et Agapet. Commines est classé dans le chapitre *Collectanea ex variis auctoribus, et praesertim ex Philippo Comminio scriptore Gallico* (pp. 403-430).

Hotman, Gentillet et Daneau annoncent le commynisme. Pourtant, si Hotman et ses pareils citent Commines comme autorité pour le rôle des Etats, celui-ci reste le «*ornatissimus historicus*», une source parmi beaucoup d'autres — un chroniqueur médiocre comme Aimon de Fleury ou un brave humaniste comme Robert Gaguin sont utilisés bien plus souvent et d'une façon comparable, comme pures références pour des postulats politiques²³. Quant à Gentillet et Daneau, ils préfigurent deux éléments du commynisme italien: le premier, lorsqu'il déduit des enseignements chrétiens pour les souverains en commentant les actions concrètes d'un roi d'autrefois; l'autre parce qu'il recueille les maximes de Commines même. Si le recueil peu original de Daneau n'a pas laissé de traces outre-Alpes, l'*Antimachiavel* est apprécié et diffusé. Pourtant, Commines n'attire l'attention des Italiens qu'à la fin des années 1580. Son éloge par Lipse paraît en 1589; plus important est cependant Bodin, dont *Les six livres de la république*, parus en 1576, sont publiés en latin en 1586, dans la traduction de auteur. Proche de Gentillet dans ses convictions de Politique, Bodin trouve dans le passé de la France les mêmes modèles: c'est le cas par exemple de Charles V, le sage sauveur du royaume, mais surtout de Commines, recommandé déjà dans la *Methodus*, que Bodin mentionne souvent et dont il copie beaucoup d'épisodes puisées dans les *Mémoires* pour soutenir ses arguments²⁴. Le succès de *La république* outre-Alpes est illustré par le fait qu'elle paraît bientôt, en 1588, en italien et que la première traduction espagnole est imprimée à Turin en 1590. La traduction italienne est établie par Lorenzo Conti de Gênes, qui a étudié le Droit en France²⁵.

En 1594, c'est le même Conti qui fait imprimer *Le Memorie*, la première traduction intégrale de l'œuvre de Commines, car les livres sur Charles VIII sont inclus. Dans sa préface, Conti raconte qu'on en avait ressenti le manque dans un cercle politique autour du cardinal Angelo Giustiniani à Gênes où Commines était apprécié autant que Tacite. À l'en croire, les deux historiens auraient été oubliés pendant longtemps, mais vivaient une renaissance commune²⁶. Pour exprimer ce sentiment, l'imprimeur Girolamo Bordoni

²³ C'est donc bien exagéré si Heidrun Baumann, *op. cit.*, p. 187, soutient: «Hotman zitiert Commines als politischen Denker, nicht als Geschichtsschreiber: Bei ihm findet er Aussagen über die Beschränkung königlicher Macht durch das Mitwirkungsrecht der Stände und gegen die Tyrannis!»

²⁴ Jean Bodin, *Six livres de la République*, Paris, 1583, pp. 140, 169, 206, 312, 344, 362, 501, 537, 605, 610, 631 sq., 643, 675-677, 794, 831, 880 mentionne le nom de Commines.

²⁵ Pour les éditions de Bodin voir Jean Bodin, *Sechs Bücher über den Staat*, Bernd Wimmer trad., P.C. Mayer-Tasch éd., t. 1, Munich, 1981, pp. 80-82.

²⁶ Philippe de Commines, *Le Memorie*, traduit par Lorenzo Conti, Gênes, 1594, dédicace à Ambrogio Spinola.

met en tête du texte de Comynnes le jugement complet de Lipse: qu'il était incroyable, à quel point le mémorialiste avait vu et pénétré chaque détail, découvert les secrets des conseils et en plus enseigné des instructions rares et salutaires; bref, qu'il fournissait un compendium parfait pour un prince. Le même texte sera repris par le jésuite Antonio Possevino dans son *Apparatus*, bibliographie raisonnée très diffusée et de conviction orthodoxe indubitable²⁷.

La soudaine popularité du mémorialiste français trouve sa meilleure illustration dans le triste destin du Florentin Alberto Luchi: l'unique trace que cet inconnu a laissée à la postérité est un manuscrit conservé à la *Biblioteca Nazionale Centrale* de Florence. Il s'agit d'une autre traduction intégrale des *Mémoires*, précédée de la dédicace au Grand-duc Ferdinand de la Toscane, qui date du 1^{er} février 1594: le traducteur envoie le manuscrit à son souverain impatient de le lire et lui en annonce la publication. Cependant, le texte ne sera jamais imprimé, puisque la traduction de Conti sort l'année même²⁸. Celle-ci est réimprimée plusieurs fois, à Milan en 1610, à Brescia en 1612, à Venise en 1613, 1623 et 1640²⁹.

Pourquoi un Grand-duc et un Cardinal désirent-ils et promeuvent-ils simultanément une nouvelle traduction des *Mémoires*, cette fois complète et en bon italien? Un étranger, qui — selon son propre jugement — n'avait fait que rassembler le matériel dont un Italien (Angelo Cato) aurait dû composer une digne *historia* en latin; un écrivain, qui sous beaucoup d'aspects appartenait au Moyen Âge et n'avait pas été purifié par l'humanisme — pourquoi un courtisan averti et cultivé comme Alessandro Tassoni peut-il le placer aux côtés de Guichardin et Jove pour prouver que les historiens modernes égalaient les anciens³⁰? Et pourquoi Apollon, dans les *Ragguagli* de Bocca-

²⁷ *Ibid.*, Ai lettori, d'après Juste Lipse, *op. cit.*, p. 22 (ad I, 9): «... Comines così laudabilmente, che io non dubiterei niente, paragonarlo à qualsivoglia de gli antichi. Egli è incredibile, quanto egli veda ogni cosa, & penetri: come scuopra i segreti de' consigli, & come poi ci ammaestri con salutiferi, & rari precetti... il nostro Principe legga costui, & siagli il Comines un'ottimo compendio.» Antonio Possevino, *Apparatus ad omnium gentium historiam*, Venise, 1597, p. 132; le texte italien est repris également par Bonifacio Vannozzi, *Della Suppellettile degli avvertimenti politici, morali et christiani*, t. 3, Bologne, 1613, p. 111.

²⁸ Philippe de Comynnes, *Istoria tradotta in lingua toscana da Alberto di M. Francesco Luchi al granduca Ferdinando I*, Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, Magliab. 24, 30, fol. 3 v^o: «... che io le redia prima una copia in penna, per non volere aspettare che si stampi». Dans la dédicace, Luchi parle de ses services diplomatiques à la cour du feu grand-duc François; il est tombé en disgrâce et utilise son temps pour remplacer la traduction insuffisante de Raince, rendant ainsi une faveur au nouveau grand-duc qui le soutient dans ses efforts.

²⁹ Pour les éditions et traductions de Comynnes voir la liste de la *Bibliotheca Belgica*, reproduite par Jean Dufournet, *op. cit.*, pp. 188-191.

³⁰ Alessandro Tassoni, «Pensieri», in *id.*, *Pensieri e scritti preparatori (Opere, t. 1, Pietro Pulitiati éd.)*, Modène, 1986, p. 868 (10, 13). Tassoni divise en deux classes les historiens modernes

lini, considère-t-il Comynnes comme le premier parmi tous les historiens français et l'accueille avec bienveillance au Parnasse, bien que Tite-Live s'y oppose en soutenant qu'il n'avait pas «gravità di stile, non forza di eloquenza, non tessitura ben ordinata de' tempi, non frequenza di sentenze, non concioni, non altra qualità degna anco di mediocre storico», bref, que les *Mémoires* ressemblaient plutôt à un roman espagnol qu'à une histoire élaborée³¹?

Bien entendu, à la différence des temps de Jove et de Raince, ce n'est plus l'authenticité de l'historien qui explique sa popularité; Comynnes est devenu un *tesoro politico*³². Les *index rerum* des *Memorie* le prouvent: à partir de l'édition de 1612, ils contiennent non seulement des événements historiques (comme auparavant), mais en outre des maximes ou des règles politiques tirées de leur contexte (p. ex. «*Abboccamento de' Principi è dannoso*» avec un renvoi aux différents rencontres diplomatiques dans les *Mémoires*). Le sous-titre de l'édition de 1640 confirme cette interprétation:

... avec des sentences sérieuses et importantes, des réponses subtiles, des conseils très prudents et des digressions très utiles, il [Comynnes] instruit tous ceux qui sont désireux de la vraie vie politique, et en particulier les capitaines et princes³³.

Bordoni, dans sa préface, souligne que le récit historique comme tel ne vaut pas plus que le babil d'une vieille; c'est le jugement de l'auteur qui le rend utile, les digressions qui mettent en rapport les événements avec les causes, les projets, les buts et les suites. Ainsi on apprend les conseils judicieux, mûrs et sereins qui enseignent «*la ragione non punto vacillante, con la quale si apprende come conservar qualunque dominio*» — périphrase pour raison d'Etat³⁴. C'est ce qui plaît également à l'Apollon de Boccalini qui remet Tite-

qui peuvent rivaliser avec les anciens; même si l'on ajoute le deuxième groupe (Giovanni Pietro Maffei, Sigonio, Bembo, Machiavel et Vincenzo Borghini), Comynnes reste le seul du XV^e siècle et le seul étranger.

³¹ Traiano Boccalini, *Ragguagli...*, *op. cit.*, t. 2, p. 78 (2, 14): «ni gravité de style ni force de l'éloquence ni une structure des périodes bien formée ni fréquence de sentences ni harangues ni aucune autre qualité propre même d'un médiocre historien.»

³² L'imprimeur-éditeur Bordoni présente les *Memorie* dans l'édition de 1610 comme complètement idéal du *Tesoro politico* qu'il a imprimé lui-même en 1600/1601. Pour le *Tesoro politico* voir l'article récent de Jean Balsamo, «Les origines parisiennes du *Tesoro politico*», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 57 (1995), pp. 7-23.

³³ Philippe de Comynnes, *Delle memorie... intorno alle principali attioni di Lodovico Undicesimo, & di Carlo Ottavo suo Figliuolo, amendue Rè di Francia libri VIII. Ne i quali con gravi, & spesse sentenze, argute risposte, prudentissimi consigli, & utilissime digressioni, ammaestra ciascuno bramoso della vera vita Politica, & specialmente capitani, & Principi*, Venise, 1640.

³⁴ Philippe de Comynnes, *Le Memorie*, Milan, 1610 Préface *Ai lettori*; Dedicace *A Conte Ferdinando Riario*: «la raison nullement vacillant avec laquelle on apprend comment garder n'importe quelle domination.»

Live à sa place: «*il perfetto storico*» ne répond ni à la curiosité ni au désir de distraction, mais il expose, et fût-ce dans un latin barbare, aux âmes vertueuses «*i piú reconditi consigli, i piú occulti pensieri de' precipi e gli artifici tutti*» — autre périphrase, cette fois pour *arcana imperii*³⁵. Et à Bordoni d'ajouter un aspect essentiel: cet auteur béni n'écrit pas seulement «*come politico*» en visant «*la prudenza*», mais «*come cattolico*» aspirant à l'«*eterna providenza*»: on comprend que le destin des êtres humains dépend toujours de la justice divine incorruptible et infaillible³⁶.

Alberto Luchi avait également signalé les «*documenti religiosissimi*» dans les *Mémoires*³⁷. Certes, ce livre vaut déjà beaucoup parce que son auteur est un homme de cour qui sait gouverner et qui a participé directement aux secrets de son seigneur: Commynes est un initié des *arcana imperii*, un homme d'expérience, non d'études, et malgré sa loyauté envers Louis XI, il est resté impartial et véridique³⁸. En tout cela, il égale Tacite; mais ce n'est pas tout. Bonifacio Vannozi se rallie aux éditeurs de ce «*benedetto autore*» en soulignant que celui-ci est «*pio e religioso*». D'autant plus faudrait-il blâmer la traduction latine du protestant Sleidan qui aurait omis ou falsifié les passages que le mémorialiste «*così buono e Cattolico*» avait dédié au culte et à la religion. Commynes écarte même Tacite, trop cynique pour Vannozi qui le renvoie parmi les «*marci politici*» La Noue, Bodin et Machiavel, le pire de tous. Commynes appartient à une catégorie complètement différente:

Plein de doctrine, plein d'enseignements politiques, mais en même temps chrétiens; bref, quelqu'un qui enseigne le bien et condamne le mal. Que lui soit notre Cornelius Tacite, et que nous l'affectionnions³⁹.

³⁵ Traiano Boccalini, *Ragguagli...*, op. cit., t. 2, p. 79 (2, 14): «les conseils les plus secrets, les pensées les mieux cachées des princes et toutes les artifices.»

³⁶ Philippe de Commynes, *Le Memorie*, op. cit. (éd. de 1610), Dédicace A Conte Ferdinando Riario.

³⁷ Philippe de Commynes, *Istoria tradotta... da... Luchi*, op. cit., fol. 3.

³⁸ Giovanni Botero, *Della Ragione di stato*, Rome, 1590, p. 128, soutient qu'il n'y a que le souverain ou un des ses serviteurs qui puissent écrire l'histoire, «*perche altri non può sapere pienamente, e le cagioni, & i successi dell'impire, e le circostanze loro*». Cette qualité est attribuée à Commynes par Filippo Cavriana, *Discorsi sopra i primi cinque libri di Cornelio Tacito*, Florence, 1600, p. 38: «... *percioche e' si trovava continuamente in persona appresso al Re con la verità nella penna, e ne' suoi scritti pieno di matura prudenza.*» Selon Pietro Andrea Canoniero, *Dell'introduzione alla politica, alla ragion di stato et alla pratica del buon governo*, Anvers, 1614, p. 279, Commynes est «*atto al governo*»; et Petruccio Ubaldino, *Scelta di alcune attioni e di varii accidenti occorsi tra alcune nationi differenti*, Londres, 1595, loue son comportement adroit vis-à-vis d'autres hommes d'état.

³⁹ Bonifacio Vannozi, op. cit., t. 1, p. 34: «*Pieno di dottrina, pieno di precetti politici, ma Christiani, & in somma tale, che insegna il bene, & condanna il male. Questo sia il nostro Cornelio Tacito, & di questo affettionamoci.*» Vannozi adopte la condamnation de Sleidan exprimée par Antonio Possevino, op. cit., p. 131 v°, dont il copie l'éloge de Commynes fait par Lipse, cf. *supra*, n. 27.

L'œuvre de Vannozi, imprimée à partir de 1609, a ses origines dans des discussions des années 1580 quand l'auteur est protonotaire apostolique et secrétaire de cardinal; alors, il fait partie d'un cercle intransigeant envers tout ce qui n'est pas de bonne orthodoxie catholique et surtout envers les Politiques français. Ses interlocuteurs sont entre autres Pietro Andrea Canoniero, qui publie son *Introduzione alla politica, alla ragion di stato et alla pratica del buon governo* en 1614, et Tommaso Bozio, main droite du cardinal Baronio lors de la composition des *Annales ecclesiastici* et lui-même fameux pour ses trois pamphlets anti-machiavéliques. Le fait que Vannozi se propose comme adversaires La Noue et Bodin en addition au Florentin suggère qu'Antonio Possevino est également proche de ce groupe⁴⁰.

Mais si l'orthodoxie de Commynes est son mérite décisif pour la curie, sa foi n'est pas non plus de second ordre pour les théoriciens politiques en dehors de Rome. Un des buts inavoués, sinon le principal, des traités du tacitisme et de la raison d'Etat, c'est d'accorder les enseignements de Machiavel — autant que possible — avec la doctrine catholique et les prétentions de l'Eglise. Pour citer Ammirato: «*bisogna accomodar la ragion di Stato alla religione e non la religione alla ragion di Stato.*»⁴¹ Or, pour rendre la raison d'Etat conforme à la religion, il n'existe d'historien plus idoine que le mémorialiste: Tacite est païen, Guichardin (souvent cité dans les traités du genre) est trop pragmatique et insensible aux questions religieuses, tandis que les chroniqueurs du Moyen Age professent certes leur foi incontestée, mais manquent d'observations et de conseils réalistes. Quant à lui, Commynes répond aux deux questions essentielles: une action, est-elle conforme aux lois divines; et promet-elle du succès selon les critères temporels? Le souverain choisit librement les moyens pour maintenir son gouvernement; mais il est toujours renvoyé à Dieu, dont le jugement ne l'épargnera pas.

Cette appréciation va durer tant que les traités de la raison d'Etat fleurissent en Italie. Giovanni Imperiali inclut le portrait et l'éloge de Commynes dans son *Musaeum historicum* de 1640. Le manque de culture chez le mémorialiste est tourné en positif et offre un «*stupendum spectaculum*»: la disposition naturelle seule a fait de lui un des historiens les plus diserts, voire un «*modernum Tacitum*». Il a sa place à côté de Jove et de Guichardin, mais

⁴⁰ Possevino est l'auteur de *Iudicium de Nuae militis Galli, Joannis Bodini, Philippi Mornaei et Nicolai Machiavelli quibusdam scriptis*, Rome, 1592; cf. aussi la note précédente. Vannozi mentionne les autres membres du cercle dans la dédicace de son livre.

⁴¹ Scipione Ammirato, *Discorsi sopra Cornelio Tacito*, Luciano Scarabelli éd., Turin, 1853, t. 1, p. 306 (Disc. 12, 1: *Della ragion di Stato*): «... il faut accommoder la raison d'Etat avec la religion, non la religion avec la raison d'Etat.»

il les dépasse tous «*in dirigendis ad civilem prudentiam animis*»; et il est opposé à Machiavel qui ne demande pas que la croyance soit vécue mais feinte, tandis que Commyne montre que Dieu a toujours perdu les souverains «*ob neglectum religionis cultum*»⁴².

Mais quels sont, plus précisément, ces enseignements «prudents» que les Italiens trouvent dans Commyne? Le cas de Girolamo Frachetta nous permet de préciser les exigences des lecteurs. Frachetta⁴³, dans les années 1580 secrétaire de cardinaux lui aussi, écrit différents livres sur la théorie politique, dont les *Seminari di governi e stati* de 1613. Dans ce tome volumineux de mille pages *in-folio*, une *fatica* indispensable pour les *Prencipi, & à lor Consiglieri, & Segretari*, Frachetta a arrangé selon leur contenu non moins de 7980 *massime & regole* dans 110 chapitres, y ajoutant toujours un commentaire sur le sujet du chapitre. Il est donc moins austère que Lambert Daneau, dont il développe le genre et avec qui il partage largement les sources. Les maximes sont des paraphrases tirées des autorités majeures en matière politique, à savoir Thucydide, Xénophon, Isocrate, Démosthène, Platon, Aristote, Polybe, César, Hirtius, Salluste, Tite-Live, Plutarque, Tacite, Suétone, Dion Cassius, Végèce, Procope, Thomas d'Aquin, Commyne, Guichardin et Guillaume Du Bellay. Dans cette liste illustre, Tacite fournit — peu étonnant — de loin le plus de règles, 1312 selon les calculs de Frachetta même. Il est suivi par Tite-Live (781), Guichardin (644), Dion Cassius (553) et Plutarque (527); Commyne (cité d'après l'édition latine de 1545) est placé sixième avec 511 *massime e regole* (équivalant 6,4% du nombre total), dont 420 (82%) tirées des livres sur Louis XI.

Examinons de plus près dans quels chapitres l'*Argentone* est présent et où il manque. Une classification grossière pourrait être la suivante:

- A. Les différents types de princes (chapitres 1-7)
- B. Les qualités du prince (8-21)
- C. La famille, la cour, les sujets et les ministres du prince (22-45)
- D. La guerre, les forces armées, les soldats et les types d'affrontements (46-89)
- E. Les traités, conjurations et rapports avec les amis et ennemis (90-102)
- F. Les différentes constitutions de l'Etat (103-109)⁴⁴

Aux groupes A et D, Commyne ne contribue que par 4% des maximes, au groupe F 2%. Le groupe C correspond avec 7% à peu près à sa moyenne générale (6,4%), tandis que B (12%) et E (13%) la dépassent largement. D'autres exploitations confirment ce résultat⁴⁵: Commyne représente une source très valable pour se faire une idée du monarque, de ses moyens et (à un moindre degré) de son entourage, et surtout des méthodes par lesquelles il entre en contact avec ses pareils; d'autre part, on y trouve peu d'informations sur les questions militaires au sens strict et sur la théorie de l'Etat et du souverain (ce qui est, bien sûr, le champ des philosophes tels qu'Aristote et non des historiens). Si l'on établit la liste des chapitres où le mémorialiste est le plus présent, on obtient une idée plus détaillée de ce qu'il apporte aux auteurs italiens. Le pourcentage de maximes commyniennes peut aller jusqu'au 47% d'un seul chapitre (chap. 10: *Scienza, & ignoranza del Prencipe*: 15 maximes sur 32)⁴⁶; quant au chiffre absolu, les *Mémoires* contribuent par 27 maximes (36%) au chap. 43: *Ministri di complimenti e di negoci con altri Prencipi, cioè Ambasciatori, ò Agenti*⁴⁷. Ce dernier chapitre appartient à notre classe C, mais est apparemment très près du groupe E dont plusieurs chapitres (90-94, 97) ont l'empreinte de Commyne; d'autres accumulations significatives sont à noter dans les groupes B (chap. 8-14, 16, 21) et C (26-27). Selon cette classification plus détaillée, Commyne est un spécialiste de l'éducation du souverain, sa formation, sa piété, ses vices et vertus, sa *prudenza nel Governo dello Stato et nel maneggio della Guerra*, son courage, son aspect extérieur et sa santé — bref, un petit miroir aux princes (groupe B); puis de ses serviteurs, favoris et certains ministres (groupe C), dont ceux qui ont affaire aux négociations d'armistice, de paix, d'alliance et des rapports et rencontres diplomatiques en général (groupe E).

Un petit choix montrera le genre des conseils commyniens que Frachetta propose à ses lecteurs. Que le prince se garde d'attribuer sa splendeur à sa propre vertu; Dieu le punira, comme le montre le sort du Téméraire. Avant les grandes entreprises, il faut bien examiner si elles sont justes et honnêtes et prier Dieu pour recevoir son aide⁴⁸. Les souverains doivent être bien infor-

⁴⁵ Dans le groupe D, il y a 14 chapitres sans aucune maxime de Commyne, dans A et F il y en a 2 (sur 7) et 4 (sur 7) respectivement. Sur 44 chapitres du groupe D il n'y a que 12 où le pourcentage de Commyne est au dessus de sa moyenne générale; dans A il n'y en a qu'un, dans F aucun.

⁴⁶ Suivent les chap. 93 (45%, 15 sur 33), 9 (43%, 6 sur 14), 90 (38%, 6 sur 16), 43 (36%, 27 sur 76), 3 (27%, 3 sur 11), 26 (23%, 11 sur 48), 8, 21, 94 et 97 (tous 21%).

⁴⁷ Suivent les chap. 11 (21; 11%), 10, 12 et 93 (15; 47%, 12% et 45%), 46 (13; 7%), 27, 91 et 92 (12; 16%, 17% et 12%), 26 (11; 23%).

⁴⁸ Girolamo Frachetta, *op. cit.*, p. 62 (chap. 9, *Religione, o pietà del Prencipe*): «*Prencipe, il qual s'insuperbisce della sua grandezza, & stima che dipenda dalla virtù sua, & dal suo*

⁴² Giovanni Imperiali, *Musaeum historicum et physicum*, Venise, 1640, p. 30.

⁴³ Pour l'auteur voir A. Enzo Baldini, «Le guerre di religione francesi nella trattatistica italiana della ragion di Stato: Botero e Frachetta», in *Dal Machiavellismo al libertinismo. Studi in memoria di Anna Maria Battista (Pensiero politico, 22)*, 1989, pp. 301-324.

⁴⁴ Le chapitre 110 est réservé aux *Massime, che non han luogo certo*.

més par tous les moyens, tirer leurs leçons des fautes d'autrui et surtout de l'histoire⁴⁹. La modération, la persévérance, le courage, l'indulgence, l'amabilité et la générosité comptent parmi leurs vertus; toujours circonspects, ils s'abstiennent de cruautés et ne déclarent que des guerres justes⁵⁰. Un conseil répété par Frachetta dans différents chapitres exige que le souverain accepte les suggestions de ses conseillers, voire d'humbles serviteurs, parce que le prince comme tous les êtres humains n'est pas exempt d'erreurs, mais risque que personne ne le lui dise⁵¹. L'humilité raisonnable et justifiée l'empêchera d'offenser autrui et lui permettra de céder pour se débarrasser d'un adversaire dangereux ou d'une guerre imminente⁵². Les ambassadeurs et les confidents jouent le rôle décisif dans les négociations diplomatiques; pour cette raison, il faut bien choisir les siens et essayer d'influencer et corrompre ceux des autres⁵³. Les pourparlers sont dangereux (Montereau, Péronne!) — qu'on soit prudent et contrôle bien le lieu de la rencontre⁵⁴.

Cette dernière maxime rappelle l'index des *Memorie* mentionné ci-dessus, qui renvoyait le lecteur aux «*abboccamenti dannosi*» — apparemment, ce sont plus ou moins les mêmes passages qui attirent l'attention des différents lecteurs ou plutôt exploiters italiens de Commynes: le personnage du souverain et le rôle du conseiller⁵⁵. Rien d'étonnant, si l'on prend en considération le fait que ces Italiens aspirent souvent à des charges comparables: Frachetta sert lui-même à la cour napolitaine du vice-roi et fera plus tard office d'agent du duc d'Urbino. Utiliser les *Mémoires* comme manuel du gouvernement risque pourtant d'en faire oublier leur qualité

merito semplicemente, incita contro di se l'ira di Dio, & cade bene spesso in miseria... Avanti attioni grandi: devono essaminar bene se sono giuste, & honeste, & invocar l'aiuto di Dio, pregandolo à suggerire loro il Consiglio migliore.» Cf. aussi pp. 81 sq.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 66 (chap. 10, *Scienza, & ignoranza del Principe*): «*E di gran giovamento a' principi la cognitione dell'Historie, percioche da gli essempli notati in quelle, imparano à sapersi ben governare.*»

⁵⁰ *Ibid.*, pp. 81-83, 95 sq., 420, 886.

⁵¹ *Ibid.*, p. 96: «*Non vi è Principe tanto prudente; che alcuna volta non erri; & se vive lungo tempo, è impossibile che non falli molte volte*»; p. 212: «*Servitor, che ammonisce fedelmente il suo Principe d'alcun errore, è ordinariamente beffato da gli altri, & di rado trova chi lo seguiti; percioche si stima ciò comunemente cosa pericolosa.*» Cf. pp. 57, 221.

⁵² *Ibid.*, pp. 106, 812. La question si une armistice achetée à l'ennemi est honnête est une des rares occasions quand Frachetta, dans son propre commentaire, revient sur Commynes, cf. p. 813: «*non si può dir mai esser cosa honorevole; ma se sarà utile, si potrà dir lovevole...*» Cf. la même discussion chez Jean Bodin, *Six livres...*, p. 768.

⁵³ *Ibid.*, pp. 211, 360 sq., 812, 821, 839, 868.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 839.

⁵⁵ C'est le même intérêt qui, depuis Lipse, stimule la lecture de Tacite, reconnu spécialiste en matière des *consilarii* des empereurs; cf. Mark Morford, art. cit., p. 147: «*Lipsius derived from Tacitus his doctrine of the prudentia of princely advisers.*»

d'œuvre historique, telle qu'ils étaient appréciés par Jove et ses pareils. Frachetta ou Vannozzi, comme Daneau avant eux, ne s'intéressent plus aux actions de Louis XI, de Charles le Téméraire et de Charles VIII; la seule chose qui compte sont les conclusions que Commynes en a tirées. Détachées de leur contexte historique, elles commencent à avoir une vie indépendante comme maximes; règles générales du gouvernement, elle deviennent quasiment une doctrine commynienne⁵⁶.

Cela n'empêche qu'un protagoniste des *Mémoires* accueille l'attention particulière d'autres théoriciens italiens: Louis XI. En traçant leur image du roi, il faudra pourtant se demander si lui aussi n'a pas perdu ses liens avec les temps dans lesquels il vivait.

II. — LA CONSTRUCTION D'UN ROI MODÈLE

Nous avons souligné l'importance de Gentillet, Bodin et Lipse pour la découverte de la valeur politique des *Mémoires* ainsi que le synchronisme du communisme avec le tacitisme; or, c'est le moment de faire allusion à ses racines autochtones, purement italiennes⁵⁷. En général, on peut constater une inquiétude particulière face aux développements des guerres de religion en France: le royaume, longtemps si imminent, si proche, sera-t-il déchiré; et surtout, le catholicisme sera-t-il vaincu par les hérétiques? Quels sont les enseignements du passé français qui, dans cette situation précaire, pourraient être appliqués ou au moins exploités comme moyen de propagande⁵⁸? Indépendant de cette obsession de la deuxième moitié du siècle, il faut prendre en considération un genre littéraire très populaire, mais inattendu dans ce contexte, bien qu'il ait rassemblé un vaste répertoire de connaissances historiques. Il s'agit des collections d'*exempla* dans la tradition des *Faits et dits*

⁵⁶ Ainsi on peut citer un jugement de Commynes sans préciser la situation dans laquelle il le rend et même sans indiquer l'endroit où l'on pourrait le lire; cf. Alessandro Tassoni, *op. cit.*, p. 748 (8, 38) et Lodovico Sèttala, *Della Ragion di Stato*, Milan, 1627, p. 71.

⁵⁷ Pour une étude plus précise des deux points suivants (polémique des guerres de religion et collections d'*exempla*), voir notre livre: Thomas Maissen, *op. cit.*, surtout pp. 252-282.

⁵⁸ Pour l'impact des événements français sur les auteurs italiens voir en général Rodolfo De Mattei, «L'influenza delle vicende politico-religiose di Francia sull'antimachiavellismo cattolico di fine Cinquecento», in *Dal pre-machiavellismo all'antimachiavellismo*, Florence, 1969, pp. 221-248; les travaux d'Anna Maria Battista, cf. «Bibliografia degli scritti di Anna Maria Battista», *Il Pensiero politico*, 22 (1989), pp. 167-173, et surtout «Sull'antimachiavellismo francese del secolo XVI», *Storia e Politica*, 1 (1962), pp. 413-447; «Direzioni di ricerca per una storia di Machiavelli in Francia», in *Il pensiero politico di Machiavelli e la sua fortuna nel mondo*, Florence, 1972, pp. 37-66; également son élève A. Enzo Baldini, «Le guerre di religione francesi...», art. cit.

mémorables de Valère Maxime. Repris par Pétrarque, c'est surtout au début du XVI^e siècle que quelques humanistes (Battista Fregoso, Marco Antonio Sabellico, Giovan Battista Egnazio) actualisent le genre en ajoutant des anecdotes du Moyen Âge et de leur temps aux *exempla* des Anciens.

Or, dans l'Italie d'avant Jove l'historiographie au sens propre ne s'est guère intéressée à Louis XI et — si cela s'est produit — elle en a dressé une image assez négative⁵⁹; mais on trouve déjà dans Battista Fregoso, qui écrit avant 1501, un nombre surprenant d'*exempla* du roi français. Bien entendu, leur source (d'ailleurs inconnue) n'est pas Commynes, mais ceux-ci sont au début du chemin qui mènera à Giovanni Botero, aux traités de la raison d'Etat et au commynisme. L'image du roi qui ressort des anecdotes de Fregoso est généralement ambivalente: Louis XI est, certes, un roi puissant qui a remporté des succès, mais il est surtout un drôle de type qui, à la différence des autres gens respectables, porte des vêtements en laine, se promène sur le dos d'un âne et vit dans la peur continuelle de ses sujets⁶⁰. Un des successeurs de Fregoso influencera d'une manière importante la fortune de Louis XI: le polygraphe Lodovico Domenichi. Dans une première édition de ses *Detti e fatti* de princes et gens illustres, il copie dans Fregoso les *exempla* — entre autres — du roi français, tandis qu'il élargit la deuxième (imprimée en 1564) d'anecdotes qu'il a traduites d'une collection analogue, compilée par le lyonnais Gilles Corrozet. Les *Propos mémorables* de ce dernier contiennent évidemment plus de matériel concernant la France, et Commynes est indiqué comme une des sources⁶¹.

Il est pourtant probable que Corrozet, de son côté, a copié une partie de son matériel sur Louis XI d'un Italien, à savoir de Matteo Bandello. Parmi toutes ces œuvres qui mélangent des traditions littéraires françaises et italiennes, les *Novelle* de Bandello sont les plus réussies et connaîtront le plus grand

⁵⁹ Cf. les contemporains Pie II, *Commentarii rerum memorabilium que temporibus suis contigerunt*, A. van Heck éd., Rome/Vatican, 1984, pp. 440-442, 454-456, 525-529; Iacopo Ammanati, *Epistolae et Commentarii*, Milan, 1506, pp. 369 v°-374 v°; Iacopo Filippo Foresti, *Supplementum Chronicarum*, Brescia, 1485, pp. 340, aussi 343 v°, 349 v°; autour de 1500: Bernardo Rucellai, *De bello Italico*, Londres, 1733, p. 13; Raffaele Volterrano, *Commentaria urbana*, t.3, Bâle, 1530, p. 46.

⁶⁰ Battista Fregoso, *De dictis factisque memorabilibus collectanea*, Camillo Ghilini trad., Paris, 1578, pp. 110 v°, 270, 286, 344, 366.

⁶¹ Lodovico Domenichi, *Historia varia, nella quale si contengono molte cose argute nobili e degne di memoria, di diversi Principi & huomini illustri, divisa in XIV libri*, Venise, 1564, pp. 765, 776-778; la plupart des anecdotes se trouve chez Gilles Corrozet, *Les propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté reveuz et augmentez pour la seconde édition*, Paris, 1557, pp. 15, 17, 66 sq., 69, 71 sq. La première édition de Corrozet est de Rouen, s.a.; celle de Lodovico Domenichi, *Istoria de' detti, e fatti notabili di diversi Principi, ed Uomini privati moderni*, Venise, 1556; pp. 252, 450, 488, 493, 653 sur Louis XI.

succès. Commencées avant 1512, elles sont rédigées à partir de 1541 dans l'exil agenais du francophile Bandello et paraissent à Lucques en 1554⁶². La plupart de ces anecdotes n'ont pas de valeur politique ce qui n'empêche, bien sûr, ni Corrozet ni Domenichi de les insérer dans leurs compilations⁶³. L'image de Louis XI qui résulte de ces collections est altérée: le personnage original est devenu un vrai homme de cour, prompt à la riposte spirituelle, protagoniste (qu'il soit vainqueur ou vaincu) de «*motti pronti e arguti*»⁶⁴. Il connaît ses propres défauts et devine ceux de ses ennemis et des courtisans; ainsi, conscient de la vérité, il lui est facile d'user de dissimulation, mais aussi de s'entourer de serviteurs aussi rusés que lui, sans tenir compte de leur position sociale⁶⁵. Toujours est-il que Bandello loue les efforts politiques du roi qui libère la France des Anglais et qui apprivoise les barons impertinents⁶⁶. Ainsi, il n'est pas étonnant que, vers le milieu du XVI^e siècle, les historiens italiens, eux aussi, donnent une interprétation plus positive de Louis XI, appréciant surtout que celui-ci, à la différence du Téméraire et de Charles VIII, ait su modérer ses ambitions parce qu'il était «*un principe che aveva sempre seguitato più la sostanza che l'apparenza delle cose*»⁶⁷.

⁶² Nous citons d'après Matteo Bandello, *Le novelle (Scrittori d'Italia)*, Gioachino Brognoligo éd., Bari, 1910-1912, mais nous renvoyons également à l'édition qui est en train de paraître: Matteo Bandello, *La prima (etc.) parte de le novelle (Contributi e proposte 6)*, Delmo Maestri éd., Alessandria, 1992 sqq. Cf. l'introduction de Maestri (*ibid.*, p. x) pour la genèse de la collection.

⁶³ Matteo Bandello, *Le novelle*, *op. cit.*, t. 2, pp. 193-195 (1, 48), pour le marmiton, t. 3, p. 202 (2, 30) pour l'abbé de «Begné», et t. 4, p. 416 sq. (3, 48) pour l'évêque de Chartres (Milon d'Illiers). *Ibid.*, t. 2, p. 79 (1, 39); t. 4, p. 235 (3, 17), Louis XI n'est que mentionné. Cf. Gilles Corrozet, *op. cit.*, pp. 15, 17; Lodovico Domenichi, *Historia varia...*, *op. cit.*, p. 765 sq. Toutefois, on ne peut pas toujours être certain de qui a copié qui: l'anecdote de Louis d'Orléans et de sa laide épouse Jeanne se trouve chez Matteo Bandello, *Le novelle*, *op. cit.*, t. 3, 48-50 (2, 19), mais déjà dans deux livres de Domenichi imprimés plus tôt: *Facetie, motti et burle di diversi signori et persone private...*, Venise, 1548, p. 31, et *Istoria de' detti...*, *op. cit.*, p. 653 (de 1556). La source originale est Giovanni Pontano, *De sermone libri sex*, S. Lupi et A. Riscato éd., Vérone, 1954, p. 104 (3, 17).

⁶⁴ Matteo Bandello, *Le novelle*, *op. cit.*, t. 2, p. 192 (1, 48); cf. t. 3, p. 47 (2, 19); Lodovico Domenichi, *Historia varia...*, *op. cit.*, p. 765.

⁶⁵ Matteo Bandello, *Le novelle*, *op. cit.*, t. 4, p. 346 (3, 36): «... generalmente nemico di tutti i reali e nobili di Francia, dei quali molti ne fece morire, e che al servizio suo non aveva se non gente villissima, e che molti ignobili essaltò...» Cf. *ibid.*, t. 2, pp. 193-195 (1, 48); Gilles Corrozet, *op. cit.*, pp. 66-72; Lodovico Domenichi, *Historia varia...*, *op. cit.*, pp. 776-778.

⁶⁶ Matteo Bandello, *Le novelle*, *op. cit.*, t. 2, 175 (1, 46): «... che in tutto liberò il reame di Francia da la lunga e rovinosa oppressione degli inglesi... ed oltre questo di modo castigò i baroni ribelli che erano per l'occorse discordie avvezzi a vivere in licenziosa libertà...» Cf. *ibid.*, t. 4, p. 346 (3, 36).

⁶⁷ Francesco Guicciardini, *Storia d'Italia*, Silvana Seidel Menchi éd., Turin, 1971, p. 33: «un prince qui toujours avait suivi plus la substance que l'aspect des choses.» Cf. Paolo Giovio, *Elogia virorum illustrium*, Renzo Meregazzi éd. (*Opera*, t. 8), Rome, 1972, p. 346; *id.*, *Sui temporis Historiae libri* (*Opera*, t. 3), Rome, 1964, p. 18; Giovanni Tarcagnola, *Delle istorie del mondo...*, Venise, 1598 (première édition en 1562), p. 795: «Cavaliere di molto giudicio».

A ce point, comparons l'image du Valois en Italie avec celle qui est donnée de lui en France⁶⁸. A partir des années 1560, Louis XI est présent dans les pamphlets revendiquant la réunion des Etats généraux. Après 1572, les confrontations nées au XV^e siècle autour des différentes assemblées sont interprétées comme autant d'étapes de la longue lutte constitutionnelle entre les tyrans et ceux qui défendent les droits des Etats comme autorité souveraine. Pour les huguenots, Louis XI devient un prédécesseur de Charles IX: cruel, sans égards, un despote sur le chemin de l'absolutisme, parce qu'il se détache petit à petit des liens que la tradition lui aurait imposés. Selon le *Réveille-Matin*, Charles IX aurait expliqué ainsi aux parlementaires de Paris sa manière d'agir lors de la Saint-Barthélemy: «*Citans in eam sententiam praeclarum Apophthegma Ludovici XI, Qui nescit dissimulare, nescit regnare.*»⁶⁹ Lorsqu'en 1584, Henri de Navarre devient l'héritier légitime du royaume et qu'Henri III se montre de plus en plus hostile envers la Ligue, c'est aux catholiques de blâmer en Louis XI l'oppresseur des libertés traditionnelles et le prototype du tyran présent, en l'occurrence le dernier Valois. D'autre part, les théoriciens absolutistes (Bodin, De Belloy et Gentillet) sont à l'origine d'une réévaluation positive de Louis XI, dont les actions seraient non seulement efficaces mais aussi légitimes; les institutions traditionnelles n'auraient droit qu'à un rôle consultatif. Mais si Bodin mentionne souvent le roi, il le fait normalement sans louanges ni critiques, juste pour proposer en toute neutralité un précédent historique⁷⁰. Quant à Gentillet, si son admiration pour Commynes est massive, il reste assez ambivalent envers le héros du mémorialiste: dans l'*Antimachiavel*, Louis XI joue un rôle secondaire, et il ne figure pas dans le catalogue de «nos anciens rois de France» que Gentillet propose à plusieurs occasions comme modèles⁷¹. Probablement que le

⁶⁸ Pour ce qui suit, voir Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., pp. 3 sqq. Elle a étudié *De la Necessité d'assembler les Estats* (1567), *Mémoires des occasions de la guerre, appelée le Bien-Public* (1567), *Le Réveille-Matin* (1574), la *Francogallia* de Hotman (1573), *Du Droit des magistrats* de Bèze (1574), *Vindiciae contra tyrannos* (1579), *De justa Abdicatione Henrici Tertii* de J. Boucher (1591), le *Dialogue du Royaume* (1589), *L'Athéisme de Henri de Valois* (1589), l'*Anti-Machiavel* de Gentillet (1576), *Les six livres de la République* de Bodin (1576) et l'*Apologie catholique* (1585) ainsi que *De l'Autorité du Roy* (1587) de Pierre de Belloy.

⁶⁹ Tiré de l'édition latine du *Réveille-Matin* et cité dans Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., p. 9: «[Charles IX] citait contre cet avis l'apophthegme de Louis XI: Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.» Dans les années autour de 1572, l'image de Louis XI change chez Hotman lui-même et il devient d'un protecteur un ennemi de la vieille constitution, cf. François Hotman, *op. cit.*, pp. 33 sq., 38 sq.

⁷⁰ Cf. Jean Bodin, *Six livres...*, *op. cit.*, pp. 84, 90, 107, 146, 157, 169, 175 sq., 206, 230, 244, 248, 380, 385, 393, 552, 598, 601, 627 sq., 737 sq., 759, 811, 834, 872, 887, 909, 947, 990 sq., 997; il le critique à pp. 417, 631, 768, 819-821, et il le loue à pp. 344, 631, 762, 783, 794.

⁷¹ Il s'agit en général de Charlemagne, Philippe Auguste, Saint Louis, Charles le Sage, Charles VII, Louis XII, François I^{er}, Henri II «et plusieurs autres»; Louis XI n'est jamais

huguenot a fort bien compris que les actions de Louis XI n'étaient pas très éloignées des conseils du chancelier florentin⁷²; ainsi il est loué et réprimandé à la fois et en accord avec Commynes, parce qu'il «pilloit et oppressoit grandement ses sujets, mais qu'il ne souffroit point qu'autre que luy leur fist aucun mal, ne qu'ils fussent pillés par autre»⁷³.

En France, les jugements sur Louis XI demeurent donc en relation avec les prises de position envers l'absolutisme: antagonistes et admirateurs du roi sont d'accord sur un point: il en est un représentant modèle⁷⁴. Comme nous avons constaté, le communisme français (s'il y en a) n'est pas centré autour du personnage du roi; il s'intéresse tout d'abord aux problèmes institutionnels et surtout au «Rôle des Etats». Même chez Bodin et Gentillet, Louis XI n'est pas un roi-modèle, mais un exemple parmi d'autres; et ses actions ne sont jamais particulièrement examinées ou discutées.

Si le communisme français précède celui des Italiens, il faut bien souligner que le phénomène change de caractère et trouve sa forme définitive au sud des Alpes. Pour des raisons évidentes, les Italiens ne s'intéressent pas beaucoup aux institutions corporatives qu'ils ne connaissent pas. Dans un cadre plus général, on peut constater que, de Machiavel à Botero, les théoriciens italiens de la raison d'Etat s'intéressent à la personne du prince et à ses moyens de gouverner, donc à un problème d'éthique individuelle; tandis qu'en France, de Seyssel à Bodin, c'est l'«Etat» (dans sa forme prémoderne, bien entendu) autour duquel les débats se développent, donc un problème de droit public. Ce sont les deux chemins sur lesquels la théorie politique se détache de la tradition aristotélicienne, qui pourtant — phénomène bien

parmi ceux qui sont énumérés (même lorsqu'il est mentionné peu avant, cf. p. 220), tandis que son père y apparaît aussi régulièrement que ses successeurs de la première moitié du XVI^e siècle et une fois même Charles VIII; cf. Innocent Gentillet, *op. cit.*, pp. 221, 512, 526, 608, 621 sq., 629.

⁷² Cf. surtout *ibid.*, p. 548: «Ce roy, qui estoit bien plus accord que luy [Charles le Téméraire], luy suscita tant d'ennemis de tous costez, que la maison de ce duc vint en ruine. Et voyla les fruits des partialitez que Machiavel recommande tant au prince. Et sur ce propos doit bien estre noté le dire de messire Philippe de Commines, Que les divisions et partialitez sont fort faciles à semer, et quelles sont un vray signal de ruine et destruction en un pays, quand elles y prennent racine, comme, il en a prins à plusieurs monarques et republicques.»

⁷³ *Ibid.*, p. 569; des passages positives se trouvent *ibid.*, pp. 220, 519. Contrairement à ce que nous avons exposé, Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., p. 22, pense que Louis XI soit présenté «in a consistently positive light» par Gentillet. Bien qu'elle puisse citer ces passages favorables au roi, son image dans l'*Antimachiavel* est justement inconsistante.

⁷⁴ Ainsi Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., p. 19: «*Since Louis XI's reputation in the sixteenth century seems firmly linked to views held of institutions such as the parlement and the Estates-General...*» Déjà Heidrun Baumann, *op. cit.*, pp. 143-205, est arrivée à de pareilles conclusions; cf. surtout pp. 183-193 et 199-202.

connu⁷⁵ — continue à y occuper une position respectable. Les deux procédés recourent aux connaissances historiques : en France, fruit du *mos gallicus* des juristes, les institutions sont comprises comme produit et objet des événements du passé⁷⁶, tandis qu'en Italie les *res gestae* d'antan servent et à en induire des règles et à illustrer une doctrine par des *exempla*. Or, les *Mémoires* de Commynes contiennent aussi bien le matériel «institutionnel» qui intéresse les Français que les *detti e fatti* chers aux Italiens, ce qui explique leur popularité simultanée, mais distincte dans les deux cultures.

Pour reprendre le fil italien, ou mieux, pour entrelacer les différents fils, il faut examiner comment les recueils d'*exempla* ont pu se développer. Compilés d'abord en vue d'un emploi rhétorique, les *exempla* entiers ou leurs apophthèmes deviennent dans la deuxième moitié du XVI^e siècle eux-mêmes l'objet de commentaires : ils sont classés par arguments et suivis par des observations du compilateur, dans la tradition des *Adages* d'Erasmus. Or, on peut constater chez certains auteurs que les enseignements politiques apparaissent comme une catégorie de classement⁷⁷. C'est le cas de Giulio Barbarano qui présente les fruits de ses lectures pragmatiques dans un *Promptuarium* pour ses fils ; ainsi, son article *Princeps* est divisé en 20 *tituli*, des règles qu'il commente brièvement et qu'il fait suivre de la *Declaratio praedictorum omnium per auctoritates*. Sous le titre *In subditos amicitia servilis*, nous retrouvons «*Qui simulare nescit regnare non novit*», maxime attribuée ici à Charles VIII⁷⁸. Peu après, dans les *Hore di recreatione*, une collection d'anecdotes, Lodovico Guicciardini (le neveu de Francesco) raconte comment Louis XI s'est débarrassé de son connétable Saint-Pol ; le récit est

⁷⁵ Voir p. ex. pour l'Italie et l'Empire Michael Behnen, «'Arcana — Haec Sunt Ratio Status'. Ragion di Stato und Staatsräson. Probleme und Perspektiven (1589-1651)», *Zeitschrift für Historische Forschung*, 14 (1987), pp. 129-195.

⁷⁶ Pour ce phénomène, voir Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, New York, 1970.

⁷⁷ Le phénomène ne se limite pas à l'Italie, mais correspond à un changement de lectures en général. Juste Lipsse conseille en 1574 d'accompagner la lecture historiographique par des extraits qui offrent des conseils pratiques. C'est une des raisons pour laquelle on se met à la recherche de *sententiae* et *exempla* qu'on trouve plus facilement dans le style concis de Tacite que dans Tite-Live, jusqu'alors modèle des humanistes pour son latin raffiné ; cf. Mark Morford, art. cit., p. 134. Lipsse montrera, dans ses *Politicorum sive civilis doctrinae libri sex*, Leyde, 1589, qu'il entend cette entreprise de la même façon que Frachetta, mais en se limitant aux auteurs antiques. Ses *Monita et exempla politica*, Leyde, 1601, trahissent encore mieux la dépendance de la tradition rhétorique ; ainsi c'est le chapitre au titre classique *De fato* qui contient des *monita* du genre «*Regna & Reges à Deo dari*».

⁷⁸ Giulio Barbarano, *Promptuarium rerum quamplurimum in re praesertim romana. Exempla variis ex auctoribus, vel priscis, vel modernis excerpta, et ad Valer. Max. addita. Praecepta moralia materiis quampluribus ad studiosorum commodum*, Venise, 2^e éd., 1569, p. 19 ; la première édition date de 1567.

précédé par le titre «*Con qual arte convenga regnare, secondo l'opinione d'alcuni Principi grandi*»⁷⁹.

Mais ce sera Giovanni Botero, dans son fameux *Ragione di stato* de 1589, qui franchira définitivement le pas et se servira de Louis XI comme modèle.

La vie de Louis XI roi de France qui était un des princes les plus astucieux qui aient jamais vécu peut servir d'exemple et de miroir pour ceux qui se trouvent dans de pareilles peines et dangers à cause de sédition et conjurations⁸⁰.

Chez Botero⁸¹, on voit réunies toutes les caractéristiques auxquelles nous avons fait allusion jusqu'à présent. Ancien jésuite, plus tard éducateur des princes de Savoie, c'est un de ces conseillers cultivés qui légitiment un souverain absolu et défendent le catholicisme ; il a connu la France des guerres de Religion lors de son séjour en 1585, comme agent du duc de Savoie⁸² ; on a suggéré que c'est à cette occasion qu'il a connu le tacitisme, en la personne de Carlo Pasquali, et il a certainement suivi les vigoureux débats de théorie politique à la cour⁸³ ; il a étudié Lipsse, probablement Gentillet et surtout Bodin⁸⁴, bien qu'il reste plutôt indifférent aux problèmes institutionnels

⁷⁹ Lodovico Guicciardini, *L'ore di ricreazione*, Anne-Marie van Passen éd., Louvain/Rome, 1990, p. 164 (l'œuvre fut écrite en 1568) : «Par quel art il convient de régner selon l'opinion de certains grands princes.»

⁸⁰ Giovanni Botero, *op. cit.*, p. 77 : «*La vita di Luigi XI Re di Francia, che fu uno de' più astuti Principi, che sia mai stato, può servire di essemplio, e di specchio a chi si trova in simili travagli, e pericoli di seditione, e congiure.*» Il est pourtant significatif que Louis XI ne figure pas dans la liste des princes qui se distinguent par l'«*eccellenza assoluta della virtù*». Des rois de France, Botero n'y inclut que Clovis, Charles Martel, Pépin, Charlemagne, Robert, Louis VII, Louis IX et Charles V ; cf. *ibid.*, p. 10.

⁸¹ Pour la biographie et l'œuvre de Botero voir Federico Chabod, *Giovanni Botero*, Rome, 1934 ; réimprimé dans ses *Scritti sul Rinascimento (Opere, t. 2)*, Turin, 1967, pp. 271-458 ; ainsi que les contributions dans *Botero e la «Ragion di Stato». Atti del convegno in memoria di Luigi Firpo* (Torino 8-10 marzo 1990) (Fondazione Luigi Firpo. Centro di Studi sul pensiero politico. Studi e testi I), A. Enzo Baldini éd., Florence, 1992.

⁸² Pour l'expérience de Botero dans les guerres françaises voir A. Enzo Baldini, «*La guerre di religione francesi...*», art. cit., pp. 321 sq. et *id.*, «*Botero e la Francia*», in *Botero e la «Ragion di Stato»...*, *op. cit.*, pp. 335-359 ; cf. aussi André Stegmans, «*Modules antiques et modernes dans la «Ragion di Stato» et leur fonctionnement*», in *ibid.*, p. 34 sq.

⁸³ Pour Pasquali voir Arnaldo Momigliano, «*The First Political Commentary on Tacitus*», *Journal of Roman Studies*, 37 (1947), p. 101 (article réimprimé dans son *Contributo alla storia degli studi classici*, Rome, 1955, pp. 38-59) ; cf. aussi Kenneth Schellhase, *op. cit.*, p. 126.

⁸⁴ Rodolfo de Mattei, *op. cit.*, t. 2, pp. 171 sq. ; Kenneth Schellhase, *op. cit.*, p. 126 ; A. Enzo Baldini, «*Botero e la Francia*», art. cit., p. 335 sq. ; André Stegmans, «*Modules antiques...*», art. cit., p. 29 sq., selon qui Botero aurait utilisé surtout la *Methodus* et non la *République*. Bodin inspire Botero surtout parce qu'il discute le problème de la nature d'un pays et de ses ressources ; mais Botero doit au Français, outre Louis XI, également son faible pour Charles le Sage, roi au reste guère connu en Italie. «*Ce bon roy Charles*» est très apprécié par Bodin et Gentillet comme sauveur de la France après les grandes défaites contre les Anglais ; cf. p. ex. Jean Bodin, *Six livres...*, *op. cit.*, pp. 732, 908, et Innocent Gentillet, *op. cit.*, pp. 47 sq., 343 sq.

pour mieux se concentrer sur le personnage du prince; c'est lui qui, dans la dédicace de son ouvrage principal, met Tacite pour la première fois à côté de Machiavel et les condamne tous deux comme maîtres de la barbarie en matière de gouvernement, justement la raison d'Etat; mais cela fait, Tacite reste de loin l'auteur le plus souvent cité dans le livre de Botero⁸⁵; celui-ci propose ses instructions tacito-machiavéliennes et elles ne sont guère atténuées par le respect pour l'église catholique (et point par la morale chrétienne); ainsi, il trouve dans Louis XI son modèle d'un roi catholique, modèle latent déjà dans l'œuvre de Bodin et de Commynes même⁸⁶; mais Botero utilise aussi directement les *exempla* qu'il a trouvés dans les compilations susmentionnées et qu'il édite avec un commentaire strictement politique.

En fait, Botero lui-même propose en 1608 un recueil de *Detti memorabili di personaggi illustri*; il y copie une grande partie des *Detti e fatti* de Domenichi déjà cité. Mais il ne s'agit plus de *tabulae exemplorum* dans la tradition rhétorique, décors applicables pour illustrer un texte; l'ex-jésuite développe ses réflexions politiques à partir de ces anecdotes comme Bodin a souvent déduit sa théorie du passé de la France et comme les commentateurs de Tacite ont utilisé les *Annales* pour déployer leurs convictions. Les *detti* s'offrent à une exégèse politique grâce à leur «*chiara brevità*» et parce que leurs sujets importants, tels que la guerre et l'Etat, sont traités par des personnages fameux, «*onde i detti una certa grandezza ricevono*»⁸⁷. Louis XI fournit 6 *detti* et 7 *facetie* au recueil de Botero; il y a peu de personnalités qui paraissent aussi souvent, et parmi les étrangers ce ne sont que Charles-Quint et Philippe II d'Espagne, deux souverains presque contemporains et certainement plus actifs dans la Péninsule⁸⁸.

Cette estime pour le roi français ne provient pourtant pas de l'exploitation de Domenichi, mais commence déjà deux décennies avant, ce que prouve la citation susmentionnée de la *Ragione di stato*: Botero admire la

⁸⁵ Selon Jürgen von Stackelberg, *op. cit.*, p. 85, Botero cite Tacite 70 fois; suivent Tite-Live (44) et la bible (29); cf. André Stegmann, «Modules antiques...», art. cit., pp. 27, 31, 33.

⁸⁶ Philippe de Commynes, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, p. 339: «Aussi il estoit roy très crestien.»

⁸⁷ Giovanni Botero, *Detti memorabili di personaggi illustri*, Turin, 1608: «... d'ou les maximes reçoivent une certaine grandeur». Pour la méthode de Botero, voir Federico Chabod, *op. cit.*, pp. 289 sq. et Cesare Vasoli, «A proposito della 'Digressio in Nicolaum Machiavellum': La religione come 'forza' politica nel pensiero del Botero», in *Botero e la 'Ragione di Stato'*, *op. cit.*, p. 42 sq.

⁸⁸ Alfonso d'Aragon contribue 17 *detti*, mais il y est prédestiné grâce à sa biographie écrite par Antonio Beccadelli qui porte le nom caractéristique *De dictis et factis Alphonsi*. Alfonso est suivi par Thomas d'Aquin (16 *detti*), Charles-Quint (11), Côme 1^{er}, Philippe II

façon exemplaire, dont le Valois vint à bout des conjurés. Dans son livre le plus fameux, Botero mentionne Louis XI à différentes occasions; ainsi, il relate que pour le roi, l'art de gouverner consiste dans la dissimulation, et il cite la maxime «*Qui nescit dissimulare, nescit regnare*»⁸⁹. La plupart des anecdotes sur Louis XI utilisées dans la *Ragione di stato* proviennent probablement de Bodin⁹⁰.

Et alors Commynes? Botero ne cite le nom de l'*Argentone* qu'une fois, en 1608⁹¹. Certes, il peut connaître, en 1589, et la traduction latine des *Mémoires* de Sleidan et celle de Raince en italien. Il est très probable qu'après 1594, il a lu le texte entier dans la traduction de Conti, car celle-ci circule entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à la politique. Mais ce constat n'est même pas nécessaire pour classer Botero parmi les commynistes. En fait, autour de 1600, les Italiens associent automatiquement Commynes avec Louis XI et considèrent Louis XI comme le roi de France par excellence. Une étude plus précise des anecdotes retrouvées dans les ouvrages des publicistes italiens montrera que le commynisme est un amalgame inspiré bien sûr par le mémorialiste lui-même, mais fabriqué par ses lecteurs et par les lecteurs de ses lecteurs.

Comme c'était le cas pour Botero, voire pour Commynes lui-même, on peut généraliser que Louis XI est un modèle à la fois positif et négatif: ses erreurs sont aussi instructives que ses succès. Mais c'est une image très limitée du roi qui circule parmi ses critiques; en fait, ce n'est pas Louis XI, personnage historique ayant régné en France de 1462 à 1483, qui attire leur intérêt: personne ne commente les portraits nuancés que Commynes a donnés du roi (*Mémoires*, 1, 10 et 6, 12), et les détails historiques sont rarement mentionnés⁹². Les faits essentiels sont bien connus, le reste n'importe pas: Louis XI consolide le pouvoir monarchique dans la guerre du Bien Public

d'Espagne, le jésuite F. Borgia, Mohammed ibn Abi Amir Mansur et Lorenzo Giustiniano (tous 10), Carlo Borromeo et Emmanuel Philibert de Savoie (9), Thomas Morus (8).

⁸⁹ Giovanni Botero, *Ragione...*, *op. cit.*, pp. 33, 35, 38, 70; pour le triomphe sur les conjurés cf. *supra*, n. 80; pour les conseillers de Charles VII *infra*, p. 339; et pp. 342 sq. pour «*Qui nescit...*».

⁹⁰ Jean Bodin, *Six livres...*, *op. cit.*, pp. 344 (*Qui nescit...*), 598 (les conseillers déposés).

⁹¹ Giovanni Botero, *Detti...*, *op. cit.*, p. 119.

⁹² Après ce qui a été dit, il n'est guère étonnant que le développement institutionnel du pouvoir central n'intéresse pas les italiens. Pour montrer l'étendue du pouvoir royal, Giovanni Botero, *Le Relationi universali*, Venise, 1622 (première édition 1591), p. 4, cite une maxime trouvée dans Lodovico Domenichi (*Historia varia...*, *op. cit.*, p. 777; cf. Gilles Corrozet, *op. cit.*, p. 67), où Louis XI se vante de pouvoir faucher la France comme son pré privé. Le chapitre 6, 6 des *Mémoires*, où Commynes décrit comment Charles VII et Louis XI commencent à lever des impôts sans en demander l'autorisation aux Etats, n'est cité qu'une fois et bien plus tard, par Scipione Chiaramonti, *Della ragione di stato*, Florence, 1635, p. 117.

et dans la contestation délétaire du Téméraire dont les épisodes les plus connus s'appellent Péronne, exécution du connétable Saint-Pol et armistice avec les Anglais. En ce qui distingue positivement Louis XI de l'expansionnisme de son successeur Charles VIII, les théoriciens politiques reprennent une anecdote particulière des historiens italiens : invité à occuper Gênes, Louis XI aurait répondu qu'il préférerait laisser la ville au diable parce qu'il connaissait trop bien la nature des Italiens⁹³.

Les vrais débats du commynisme naissent cependant à partir d'événements insignifiants pour la grande histoire, qui pourtant contiennent souvent une maxime et surtout une morale à développer. En résultent les traits suivants pour l'image de Louis XI en Italie : il est prudent, rusé, prompt à la riposte et spirituel, peu conventionnel, il connaît le genre humain et sait bien dissimuler. Déjà Fregoso, dans la première collection humaniste d'*exempla* modernes, a raconté que le roi se cachait dans son château, gardé par ses gardes du corps écossais, vivant comme dans une prison ; beaucoup d'auteurs le suivent ou relatent de semblables anecdotes⁹⁴. Pourtant, ils ne le font plus pour blâmer ce comportement, mais pour louer la prudence du roi, voire sa méfiance et sa peur qui empêchent des actions téméraires et qui seules peuvent éviter qu'il ne succombe face à tant de dangers⁹⁵. Se souvenant de ses propres actions de dauphin, Louis XI se méfie même de son fils unique, ce que Boccacini, Ammirato et Zinano n'hésitent pas à recommander : « *Qui insidias timet, in nullas incidet.* »⁹⁶ Le roi même avertit ses serviteurs qu'ils sont plus estimés par leur maître s'ils lui doivent de la reconnaissance pour une faveur ; inversement, si c'est lui qui reste endetté envers eux, il commence à craindre leurs prétentions. Une fois de plus, ce sont Domenichi et Corrozet qui transmettent ce matériel idéal pour un *Discorso* d'Ammi-

⁹³ Le fonds de la maxime se trouve déjà dans Paolo Emilio, *De rebus gestis Francorum libri X*, Bâle, 1601, p. 356 (Paul-Emile est mort en 1529) ; puis Francesco Guicciardini, *op. cit.*, p. 33 ; Paolo Giovio, *Historiae...*, *op. cit.*, p. 18 ; Gilles Corrozet, *op. cit.*, p. 66 ; Lodovico Domenichi, *Historia varia...*, *op. cit.*, p. 776 ; Jean Bodin, *Six livres...*, *op. cit.*, p. 783 ; Giovanni Botero, *Detti...*, *op. cit.*, p. 108 ; Traiano Boccalini, *Commentarii sopra Cornelio Tacito, come sono stati lasciati dall'Autore (Osservazioni sopra gli Annali di Cornelio Tacito; Osservazioni sopra l'Historia di Cornelio Tacito)*, Cosmopoli (Genève?), 1677, p. 374.

⁹⁴ Battista Fregoso, *op. cit.*, p. 366 ; Lodovico Domenichi, *Istoria de' detti...*, *op. cit.*, p. 488 ; Scipione Ammirato, « Paralleli », in *id.*, *Opuscoli*, t.1, Florence, 1637, p. 700 (première édition en 1583) ; Traiano Boccalini, *Commentarii...*, *op. cit.*, p. 412 ; Giorgio Pagliari dal Bosco, *Osservazioni sopra i primi cinque libri de gli Annali di Cornelio Tacito*, Milan, 1611, p. 252 ; Ottavio Sammarco, *Delle mutationi de' regni*, Venise, 1629, p. 38 ; Lodovico Caracciolo, *Principes*, Plaisance, 1634, pp. 141, 450, 486 (pour les affaires de la mort souffertes par Louis XI).

⁹⁵ Scipione Chiaramonti, *op. cit.*, p. 381.

⁹⁶ Gabriele Zinano, *Della Ragione degli Stati*, Venise, 1626, p. 229 ; Scipione Ammirato, « Paralleli », *op. cit.*, p. 700 ; Traiano Boccalini, *Commentarii...*, *op. cit.*, pp. 262, 328.

rato qui examine « *Onde è che rare volte i gran favoriti insino al fine si conservino nella grazia de' Principi loro* »⁹⁷. En même temps, Louis XI, ce modèle de prudence, déconcerte ses commentateurs par son étourderie : il rend visite à Charles le Téméraire à Péronne et tombe entre les mains de son ennemi acharné — c'est bien l'anecdote qu'il faut pour déconseiller les rencontres diplomatiques au plus haut niveau, les dangereux *abbocamenti* si présents dans les traités politiques⁹⁸.

Si Louis XI sait bien se garder d'autrui, il est lui-même un expert en intrigues : il flatte ses ennemis jusqu'à ce qu'ils le laissent en paix, souvent après avoir été influencés par leurs conseillers corrompus. Car le roi, contrairement à sa parcimonie proverbiale, ne craint pas les dépenses dans ces situations⁹⁹. Mais en même temps, il aiguillonne et soutient en cachette de nouveaux adversaires afin qu'ils luttent contre ses ennemis, et il emploie toutes les ruses, tromperies et séductions possibles pour ébranler les alliances adverses¹⁰⁰. Il baise la main de ceux qu'il aimerait ruiner, et fait la paix même honteusement, s'il peut en résulter des avantages plus tard¹⁰¹. A la différence d'autres princes et surtout du duc de Bourgogne, Louis XI sait donc agir selon les contraintes de la situation, « *saevienti fortunae caput submittere* », pour le dire avec Pagliari dal Bosco¹⁰². Plein de confiance dans sa prudence, son astuce et la dissimulation, il refuse la force pure, ce qui inspire à Botero la maxime : « *... in vero di molto maggior importanza è l'operare con ingegno, e con arte secreta, che con impeto, e con forza manifesta.* »¹⁰³ Ainsi, dans ses *Detti memorabili*, à travers des anecdotes compilées surtout chez Domenichi, Botero construit l'image d'un roi dont le propre esprit et l'estime pour la malice des autres se rapportent toujours au maintien du pouvoir¹⁰⁴. Une

⁹⁷ Scipione Ammirato, *Discorsi...*, *op. cit.*, t. 1, p. 152 (Disc. 3, 4) : « Comment cela se fait que les grands favoris ne gardent que rarement la faveur de leurs princes jusqu'au bout ». D'abord Philippe de Comynes, *Mémoires*, Joseph Calmette éd., t. 1, Paris, 1925, pp. 251 sq. (3, 12) ; puis Gilles Corrozet, *op. cit.*, p. 69, et d'après lui Lodovico Domenichi, *Historia varia...*, *op. cit.*, p. 777 ; également chez Giovanni Botero, *Detti...*, *op. cit.*, p. 119 ; Giorgio Pagliari dal Bosco, *op. cit.*, pp. 210, 308.

⁹⁸ Traiano Boccalini, *Commentarii...*, *op. cit.*, p. 99 ; Scipione Chiaramonti, *op. cit.*, p. 381.

⁹⁹ Bonifacio Vannozi, *op. cit.*, t. 2, p. 597 ; Lodovico Caracciolo, *op. cit.*, p. 551.

¹⁰⁰ Giorgio Pagliari dal Bosco, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰¹ Giorgio Pagliari dal Bosco, *op. cit.*, pp. 60, 380 ; Scipione Chiaramonti, *op. cit.*, p. 381. Le « foedus pudendum » se trouve déjà chez Paolo Giovio, *Elogia...*, *op. cit.*, p. 346 ; cf. également *supra*, la note 52, pour Frachetta.

¹⁰² Giorgio Pagliari dal Bosco, *op. cit.*, p. 188.

¹⁰³ Giovanni Botero, *Aggiunte alla sua Ragion di Stato*, Venise, 1598, p. 8 v° : « ... il est vraiment plus important de procéder ingénieusement et avec des arts secrets qu'impétueusement et en utilisant la force manifeste. »

¹⁰⁴ On trouve Louis XI sous le titre « *prudenza* », parce qu'à son avis, la sûreté et la majesté du roi se basent sur l'impuissance de ses sujets les plus éminents ; quant à la « *giustitia* »,

historiette typique de ce genre — qui, largement diffusée, manque pourtant chez Botero — raconte le sort du connétable Saint-Pol, détesté autant par le duc de Bourgogne que par le roi de France pour sa duplicité. Louis XI lui communique qu'il a « bien à besongner d'une telle teste comme la sienne »; flatté, le connétable accourt sans soupçonner que le roi a parlé d'une tête tranchée du corps. C'est bien de sa faute, pense Ammirato: Louis XI n'a pas menti, et c'était au connétable de faire bien attention à comment il fallait interpréter le désir royal¹⁰⁵.

Si le destin de Saint-Pol pouvait être discuté dans son contexte historique, d'autres anecdotes montrent la « dé-historisation » graduelle du commynisme. C'est le cas d'Oliver le Dain, barbier du roi, qui l'envoie à Gand pour négocier avec Marie de Bourgogne. Le roturier, complètement surmené par les contraintes diplomatiques, s'enfuit à toute vitesse de la ville pour éviter un bain involontaire dans la rivière, car les Gantois ont démasqué sa tentative de parler avec la princesse en tête-à-tête et se sont moqués « tant pour cause de son petit estat que des termes qu'il tenoit »¹⁰⁶. Malgré cet échec évident, Carlo Pasquali, dans le *Legatus*, son livre le plus connu, approuve le choix d'un serviteur fidèle et éprouvé pour une mission pareille. Mais il a l'opinion générale contre lui: un autre émigré, le fameux jurisconsulte Alberico Gentile, constate dans un ouvrage du même genre (*De legationibus*) qu'en désignant un personnage indigne comme envoyé, Louis XI a offensé les destinataires de la légation. Ainsi le pensent Ammirato, Botero, Pietro Andrea Canonhiero, Pio Muzio et Lodovico Caracciolo; Giovanni Felice Astolfi classe cette anecdote parmi d'autres qui prouvent le « basso animo » du roi: son chancelier n'est que toubib, son héraut tailleur, et il porte un chapeau vieux et laid, « quasi in derisione de gli altri Rè », de sorte que ses sujets se révoltent, ayant honte de leur souverain. Il est de surcroît vétilleux, avare, bref, l'écorcheur de ses peuples, à quoi Astolfi ajoute en marge: « Viltà, &

c'est bien sûr en elle que s'exprime le pouvoir, et c'est la raison pour laquelle le roi salue la potence avec révérence lorsqu'il passe devant ce symbole de la justice. Cf. Giovanni Botero, *Detti...*, op. cit., pp. 19, 39 et également pp. 10, 73, 108, 168 sq.

¹⁰⁵ Philippe de Comynes, *Mémoires*, op. cit., t. 2, p. 74 (4, 11). Repris par Lodovico Guicciardini, op. cit., pp. 164 sq.; Scipione Ammirato, *Discorsi...*, op. cit., t. 2, pp. 257 sq. (Disc. 3, 8: « Che un Principe dee essere intero osservatore delle sue promesse »); Giovanni Pagliari dal Bosco, op. cit., p. 120; cf. pp. 278, 288 et 394; Pio Muzio, *Considerationi sopra Cornelio Tacito*, Brescia, 1623, t. 1, p. 142; Valeriano Castiglione, *Statista regnante*, Lyon, 1628, p. 112; Traiano Boccalini, *Commentarii...*, op. cit., p. 122; cf. *id.*, *Ragguagli...*, op. cit., t. 1, pp. 130 sq. (1, 35).

¹⁰⁶ Philippe de Comynes, *Mémoires*, op. cit., t. 2, p. 178 (5, 14); cf. Matteo Bandello, *Le novelle*, op. cit., t. 2, p. 193 (1, 48).

abiettione d'animo. »¹⁰⁷ Cette anecdote mène à une conclusion, qui est partagée par ces Italiens, bons *cortegiani* eux-mêmes: en choisissant des serviteurs humbles et en négligeant son apparence extérieure, Louis XI ne s'est pas comporté en Roi et a ainsi mis en danger sa réputation¹⁰⁸. Cette image finit par devenir autonome: Selon Giorgio Pagliari dal Bosco, le roi aurait veillé à ce que son cordonnier « Bellay » devînt cardinal et il l'aurait laissé gouverner le royaume tout seul. Cette anecdote provoque l'avertissement de Valeriano Castiglione que le souverain ne devrait pas transférer l'administration entière à un particulier¹⁰⁹. Or, Jean Du Bellay, issu de vieille noblesse, fut, certes, promu cardinal par un souverain dont il était la main droite, mais celui-ci était François I^{er}; quant à Louis XI, il créa vraiment un cardinal d'humble origine, qui pourtant s'appelait Jean Balue¹¹⁰.

Nous pouvons constater le phénomène que, chez certains auteurs italiens, Louis XI est la victime d'une confusion avec son successeur plus fameux, grâce à une histoire, qui pourtant correspond à l'image diffusée en Italie: ce roi récompense les vrais mérites et ne fait attention ni aux titres impressionnants ni aux belles paroles ni à l'apparence extérieure; en agissant ainsi, il risque pourtant d'outrager ses nobles et de perdre le pouvoir. Ce point de vue entre également dans le conseil souvent répété qu'il faut éviter de brusques revirements et ne pas mépriser des conseillers émérites, comme Louis XI l'avait fait lors de son avènement, provoquant ainsi les serviteurs humiliés de Charles VII à la Guerre du Bien Public¹¹¹. Commynes raconte que Louis XI aurait lui-même regretté cette erreur et qu'il n'aurait rien épargné pour regagner la faveur de ses ennemis¹¹². C'est probablement à cause de

¹⁰⁷ Carlo Pasquali, *Legatus*, Rouen, 1598, p. 26; Alberico Gentile, *De legationibus libri III*, Londres, 1585, p. 99; Scipione Ammirato, *Discorsi...*, op. cit., t. 2, p. 108 (Disc. 15, 4: « Alcune considerazioni intorno il fatto degli ambasciatori »); Giovanni Botero, *Aggiunte...*, op. cit., p. 52 v^o; Pietro Andrea Canonhiero, op. cit., p. 186; Pio Muzio, op. cit., t. 2, p. 20; Lodovico Caracciolo, op. cit., pp. 124, 244; Giovanni Felice Astolfi, *Scelta curiosa e ricca officina di varie antiche e moderne istorie*, Venise, 1605, p. 341. Cf. Giovanni Botero, *Ragione...*, op. cit., p. 38; *id.*, *Detti...*, p. 168.

¹⁰⁸ Cf. déjà Philippe de Comynes, *Mémoires*, op. cit., t. 1, pp. 121, 138; t. 2, p. 332.

¹⁰⁹ Giorgio Pagliari dal Bosco, op. cit., p. 313; Valeriano Castiglione, op. cit., p. 199.

¹¹⁰ Matteo Bandello, *Le novelle*, op. cit., t. 4, p. 346 (3, 36) est à l'origine de la confusion: suivant les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet et (à travers celles-ci) Robert Gaguin, il parle de Balue comme « uno chiamato da tutti il Balva ». Cf. le commentaire de Delmo Maestri: Matteo Bandello, *La terza parte de le novelle*, op. cit., p. 169, n. 7.

¹¹¹ Giovanni Botero, *Ragione...*, op. cit., p. 35; Giorgio Pagliari dal Bosco, op. cit., pp. 88, 101, 351; Pio Muzio, op. cit., t. 1, pp. 130, 341; Gabriele Zinano, op. cit., p. 32; Valeriano Castiglione, op. cit., p. 193; Ottavio Sammarco, op. cit., p. 97; Scipione Chiaramonti, op. cit., p. 324.

¹¹² Philippe de Comynes, *Mémoires*, op. cit., t. 1, p. 68 (1, 10); t. 2, p. 310 (6, 10).

cette lumière tardive, d'ailleurs bien connue en Italie¹¹³, qu'une autre anecdote lui est attribuée à tort. On rencontre souvent le bon mot de Louis XII (à peine couronné alors) que le roi ne se vengerait pas des ennemis du duc d'Orléans; or, Lodovico Sèttala raconte la même histoire, sauf que chez lui, c'est Louis XI qui pardonne les offenses envers le duc d'Anjou¹¹⁴. Inutile de dire que Louis XI ne fut jamais duc d'Anjou. Mais il peut occuper la place de deux successeurs qui sont bien plus présents dans l'histoire et la mémoire collective de l'Italie (Louis XII et François I^{er}), voire même celle du vertueux Louis IX¹¹⁵. Ainsi, Louis XI est devenu l'incarnation même du roi français et absolu: automatiquement, on lui associe un humour particulier, sa libéralité et sa suffisance qui ne respectent pas les formalités de cour et les conseillers prétentieux.

Le dernier exemple, le plus fameux et le plus répandu, montrera à quel point le discours commyniste s'est détaché de ses racines, de Commynes même, mais aussi des actions véritables de Louis XI, et qu'il aborde des questions à peine prévisibles. Comme nous avons déjà vu, parmi les huguenots victimes de la Saint-Barthélemy, l'apophtegme «*Qui nescit dissimulare, nescit regnare*» est attribué à Louis XI et en fait un prédécesseur du tyran Charles IX. Si l'on cherche la phrase en vain chez Innocent Gentillet, on y trouve pourtant une allusion intéressante dans la *République* de Bodin: «... le Roy Louis XI. ne voulut pas que son fils Charles VIII. sceust plus de trois mots de Latin, qu'on a rayés de l'histoire de Philippe de Commines...»¹¹⁶. Bodin ne précise pas de quelles paroles il s'agit; il suppose que ses lecteurs les connaissent. Pourtant, à son avis, on les a effacées dans les éditions imprimées des *Mémoires* qu'il a devant lui. Quant à Pio Muzio et Vincenzo Gramigna, s'ils attribuent le «*Qui nescit...*» à Commynes, ils révèlent seulement le fait qu'ils n'ont pas lu attentivement son œuvre¹¹⁷. La même chose vaudra pour la plupart des autres écrivains qui discutent l'apophtegme: «*quel detto, che comunemente s'attribuisce a Luigi XI*»¹¹⁸, il est dans toutes les bouches, et

¹¹³ Pietro Andrea Canoniero, *op. cit.*, p. 453, fait une paraphrase du chapitre 1, 10 des *Mémoires*. Déjà Jean Bodin, *Six livres...*, *op. cit.*, p. 598, y avait fait allusion.

¹¹⁴ Lodovico Sèttala, *op. cit.*, p. 191: «*Donde Lodovico Undecimo essendo incitato da' suoi à vendicarsi de gli inimici, che egli haveva havuto mentre era Duca d'Angiù: rispose veramente da Rè, non bisognare, che il Rè di Francia faccia vendetta delle ingiurie fatte al Duca d'Angiù.*»

¹¹⁵ Ambrogio Marliani, *Theatrum politicum in quo quid agendum sit a principe, & quid cavendum, accurate praescribitur*, Rome, 1631, pp. 294, 421, veut apparemment dire Louis IX lorsqu'il parle de Louis XI.

¹¹⁶ Jean Bodin, *Six livres...*, p. 344.

¹¹⁷ Pio Muzio, *op. cit.*, t. 1, p. 492; Vincenzo Gramigna, *Del governo tirannico, e regio*, Naples, 1615, p. 34.

¹¹⁸ Girolamo Catena, *Vita del gloriosissimo Papa Pio Quinto*, Mantoue, 1587, p. 23: «cette maxime qu'on attribue en général à Louis XI.»

sa provenance paraît évident. Seul Alessandro Tassoni avoue avoir cherché la maxime dans les *Mémoires* sans la trouver¹¹⁹. En fait, la devise de Louis XI la plus typique n'est pas répandue à cause de Commynes, mais — une fois de plus — grâce aux *Detti e fatti* de Domenichi qui lui-même l'a copiée de Corrozet. Celui-ci, bien qu'il ait exploité le mémorialiste, l'a pourtant trouvée ailleurs, chez un historien italien¹²⁰! Paul-Emile, humaniste véronais qui, à partir des années 1490 jusqu'à sa mort en 1529, écrit son *De rebus gestis Francorum*¹²¹, raconte l'anecdote de Charles VIII avec la désinvolture propre à l'érudit étranger¹²². Paul-Emile ne fait pas grand cas de cette historiette, mais on peut se demander d'où il l'a tirée. Après tout, ayant dédié ses premières tentatives historiographiques dans un latin élaboré à Charles VIII, le Véronais ne peut pas ignorer que le jeune roi maîtrise la langue des humanistes¹²³. Certes, le passage en question fut écrit à la fin des années 1520, le recul est donc important, mais l'anecdote reste peu glorieuse et pour Louis XI et pour Charles VIII.

Quelle que soit la source originale de Paul-Emile, il y a un paradoxe: l'axiome principal du commynisme n'a pas été formulé par Commynes lui-même. Mais les auteurs italiens lui attribuent le «*Qui nescit...*» sans scrupules, et Bodin soupçonne que la maxime a été supprimée des *Mémoires*. Cela montre à quel point ils considèrent Louis XI, son conseiller-mémorialiste et ces enseignements peu conventionnels comme un ensemble qui va de soi et qui fournit une base au développement d'enseignements politiques.

Pour les Italiens qui discutent le «*Qui nescit...*», il y a deux problèmes distincts qui en ressortent: le prince, doit-il être cultivé, et a-t-il le droit de feindre?

Paul-Emile n'a pas expliqué pourquoi Charles VIII ne devait pas apprendre plus d'une phrase en latin. Supposant que, par cette mesure, Louis XI a voulu éviter qu'un excès d'instruction inhibât les décisions du futur souve-

¹¹⁹ Alessandro Tassoni, *op. cit.*, pp. 625 sq. (7, 2): «*Nondimeno Filippo di Comines scrisse, ben che non si legga in alcuni testi, che Luigi XI re di Francia non volle che Carlo suo figliuolo l'imparasse [le latin]...*»

¹²⁰ Giulio Barbarano, *op. cit.*, p. 19, et Vincenzo Gramigna, *op. cit.*, p. 34, mentionnent Paul-Emile comme source de l'apophtegme. Adrianna Bakos, «The Historical Reputation...», art. cit., p. 9, prend la citation dans le *Réveille-matin* de 1573 pour la toute première.

¹²¹ Pour l'auteur et ses œuvres, voir Thomas Maissen, *op. cit.*, pp. 176-210.

¹²² Paolo Emilio, *op. cit.*, p. 358: «*Carolus octavus Ludovici undecimi filius, tertiumdecimum annum agens patri successit. Ambasiae educatus fuerat, praeter domesticos ministros à patre rege attributos, nemini eius adeundi visèndive copia fuerat. Latine scire pater eum vetuerat, praeter illud unum: Qui nescit simulare, nescit regnare.*»

¹²³ Pour les intérêts et les capacités intellectuelles de Charles VIII, voir Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu: 1470-1498, la jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, pp. 160-164.

rain, Botero examine les deux aspects de l'érudition: d'une part, elle peut rendre mélancolique et irrésolu; de l'autre côté, elle est très utile dans le sens qu'elle apprend à être prudent et judicieux. Ainsi Robert II, le fils lettré d'Hugues Capet, a régné avec bien plus de succès que Charles VIII; et Vannozi de souligner que le dernier Valois de la branche aînée a été la victime de ses mauvais conseillers justement parce qu'il manquait de connaissances lui-même¹²⁴. Tassoni est plus sceptique envers les savants: présomptueux à cause de leur érudition, ils méprisent les conseils d'autrui. Qui veut gouverner un pays ne doit pas seulement consulter les «*uomini prudenti*»; qu'il préfère son connétable à tous, car le métier des armes précède les lettres en utilité. Après tout, dit Tassoni en citant Commynes, l'érudition ne fait que renforcer la disposition naturelle des hommes: qui est méchant, le devient davantage à travers les connaissances; celles-ci ne rendent meilleur que celui qui est déjà bon¹²⁵.

Lorsque les Italiens traitent le problème de la dissimulation, il font souvent abstraction du contexte dans lequel Paul-Emile avait placé l'apophtegme; celle-ci peut même être alléguée comme commentaire d'une autre anecdote, celle de Saint-Pol qui perd sa tête parce qu'il n'a pas saisi le désir ambigu du roi¹²⁶. Le contexte de la maxime importe peu de toute façon; ce qui est essentiel, c'est le fait que cette question délicate obtienne ainsi une patine catholique. Car Tacite n'est pas le seul à avoir proposé le problème: «*Nullam aequae Tiberius, ut rebatur, ex virtutibus suis quam dissimulationem diligebat*»¹²⁷; Machiavel lui-même en a tiré un des chapitres les plus contestés du *Principe*: «*Quomodo fides a principibus sit servanda.*»¹²⁸ Or le conseil de Louis XI témoigne du meilleur machiavélisme ou de la doctrine des Politiques, ce qui revient au même pour un bon catholique comme Pagliari dal Bosco¹²⁹. Mais la maxime commynienne a justement le grand avantage

¹²⁴ Giovanni Botero, *Ragione...*, op. cit., p. 70; Bonifacio Vannozi, op. cit., t. 2, p. 579. Pour le jugement de Botero sur Charles VIII et «*lo studio delle lettere*» cf. également A. Enzo Baldini, «*Botero e la Francia...*», art. cit., p. 346 sq.

¹²⁵ Alessandro Tassoni, op. cit., pp. 625 sq. (7, 2), 655 (7, 11) et 678 (7, 12); son point de vue rappelle Jean Bodin, *Six livres...*, p. 344.

¹²⁶ Lodovico Guicciardini, op. cit., p. 164; Luigi Contarini, *Il vago e dilettevole giardino, ove si leggono: Gli infelici fini di molti huomini illustri...*, Vicence, 5^e éd., 1607, p. 59 (paru d'abord en 1586); Valeriano Castiglione, op. cit., p. 105.

¹²⁷ Cornelius Tacitus, *Annales, livres IV-VI*, Pierre Wuilleumier trad. et éd., Paris, 1975, p. 66 (livre 4, 71). Le «*Qui nescit...*» est souvent traité par les tacitistes lorsqu'ils commentent cette phrase.

¹²⁸ Niccolò Machiavelli, *Il Principe*, Sergio Bertelli éd. (*Opere*, t. 1), Milan, 1960, p. 71 (chapitre 18).

¹²⁹ Giorgio Pagliari dal Bosco, op. cit., p. 386: «*E tutta via i Politici non hanno per buon Principe, chi non sa simulare, come fece insegnare Luigi XI...*»

qu'elle permet de légitimer la dissimulation au moyen d'un souverain orthodoxe alors qu'on prend la distance obligatoire envers le chancelier florentin. Ainsi Ciro Spontone cite l'apophtegme lorsqu'il discute le conseil donné dans le chapitre mentionné du *Principe* que le souverain doit savoir se comporter comme un renard¹³⁰. Le «*Qui nescit...*», certes, «*pare documento del malvagio Machiavelli*», mais Jéhu, un roi de l'Ancien Testament, a également usé de dissimulation; en fait, il a usurpé le pouvoir par la trahison pour exterminer cruellement le culte de Baal. Spontone en conclut qu'on fait mieux de poursuivre son but par des «*arti sagaci*» que d'être trompé soi-même par les adversaires; la dissimulation est utile, «*quando la salvezza dello Stato lo comanda*», donc surtout quand on l'use pour protéger la sainte religion, comme l'enseigne l'exemple de Jéhu¹³¹.

Les auteurs italiens qui défendent le neuvième commandement contre Louis XI sont bien rares: dans la tradition antique, Vincenzo Gramigna préfère l'«*honestum*» à l'«*utile*», et avec Giovanni Andrea Salice, il plaint le sort de Louis XI qui grâce à ses actions malhonnêtes aurait passé toute sa vie dans la peur et la terreur¹³². Mais que valent-ils en comparaison des théoriciens les plus fameux? Dans la *Ragione di Stato*, Botero présente Louis XI comme «*prencipe d'ingegno, e di giudicio eccellente nelle cose di Stato*», dont la dissimulation occupe «*gran parte dell'arte del regnare*». Botero revient dans les *Detti memorabili* à la fameuse maxime: si l'on ne doit pas faire de la dissimulation une profession, ce n'est pas pour des considérations morales, mais pour éviter que plus personne n'ait confiance parce que tout le monde a compris que l'on a affaire à un menteur et à un trompeur¹³³. Traiano Boccalini fait l'éloge de la «*simulatione tanto necessaria per vivere*», de cet instrument indispensable dans les contestations incessantes¹³⁴. Valeriano Castiglione reconnaît en elle plus qu'un moyen approprié à la politique: elle seul peut démanteler les conjurations. Pio Muzio s'oppose à la

¹³⁰ Pour ce dilemme en général voir Michael Stolleis, «*Löwe und Fuchs. Eine politische Maxime im Frühabsolutismus*», in *id.*, *Staat und Staatsräson in der frühen Neuzeit. Studien zur Geschichte des öffentlichen Rechts*, Francfort-sur-le-Main, 1990, pp. 21-36.

¹³¹ Ciro Spontone, *Dodici libri del governo di stato*, Vérone, 1599, p. 222: «... paraît être la doctrine du mauvais Machiavel»; «... quand le salut de l'Etat le commande». Pour Jéhu cf. *II Reg.*, IX-X.

¹³² Vincenzo Gramigna, op. cit., p. 34; Giovanni Andrea Salice, *Discorsi politici*, Césène, 1627, pp. 119 sq.

¹³³ Giovanni Botero, *Ragione...*, op. cit., p. 33: «un prince ingénieux et très judicieux dans les affaires d'état»; «une grande partie de l'art de gouverner». Cf. *ibid.*, p. 70, et *id.*, *Detti*, op. cit., p. 10.

¹³⁴ Traiano Boccalini, *Commentarii...*, op. cit., p. 113: «la dissimulation qui est tellement nécessaire pour vivre.»

fraude et au mensonge, mais à son avis, la dissimulation ne doit pas y être comprise, car elle fait partie de la «*prudenza*»¹³⁵. Lodovico Caracciolo, qui écrit en 1634, est plus subtil dans son classement : le bien public exige qu'on utilise des ruses pour tromper les mauvais ennemis qui s'en servent également pour déstabiliser le pouvoir — «*Ubi Leonina pellis non pertingit, Vulpina est assumenda*», référence apparente à Machiavel. Bien entendu, ce nom n'est pas mentionné, et ce sont les astuces que Louis XI a employées contre Charles le Téméraire qui fournissent les exemples à suivre. Caracciolo en déduit qu'il faut distinguer les divers degrés de la fraude : tant qu'elle est petite («*diffidentia & dissimulatio*»), elle est même louable ; si elle est moyenne («*conciliatio ac deceptio*»), on peut toujours la tolérer, et ce n'est que la grande fraude («*perfidia & iniustitia*») qu'il faut rejeter nettement¹³⁶.

Cette distinction n'est point originale : Caracciolo l'a copiée de la *Politica* de Juste Lipse¹³⁷. Le cercle se ferme ainsi. Lorsque les Italiens quittent leurs exemples historiques longtemps discutés pour en déduire les règles de la raison d'Etat, ils reviennent aux catégories théoriques formulées en France et aux Pays-Bas. Leur mérite consiste cependant dans le fait d'avoir introduit le roi-modèle, Louis XI, dans le débat politique pour justifier des enseignements machiavéliques. Cela n'échappe pas à Boccacini qui met le souverain français à côté des protagonistes de Tacite et l'honore du titre machiavélien de «*volpe finissima*», voire du «*più raffinato Politico, che sedesse mai sul Trono della Francia*»¹³⁸. Pour la plupart des Italiens, le mot «*Politique*» comprend les traîtres qui sont prêts à sacrifier l'Eglise qui seule procure le salut pour le bien de l'Etat temporel. En donnant un sens positif au terme, Boccacini, plein de sérénité, pense moins à une politique de tolérance confessionnelle (qui, pour des raisons évidentes, ne pouvait pas encore être partagée par Louis XI) qu'à l'efficacité des gouvernants qui renvoient au second plan les impératifs de la morale individuelle. Ainsi, dans les *Ragguagli di Pariso*, Apollon apprend à Saint-Pol toujours rancunier que son souverain a eu raison de le duper une fois que le connétable «*aveva machinato contro la vita e lo Stato del suo signore*»¹³⁹. Même parmi les auteurs plus prudents, ou

¹³⁵ Valeriano Castiglione, *op. cit.*, p. 105 ; Pio Muzio, *op. cit.*, t. 1, pp. 491 sq.

¹³⁶ Lodovico Caracciolo, *op. cit.*, p. 343.

¹³⁷ Justus Lipsius, *Politicoorum sive civilis doctrinae libri sex*, Francfort-sur-le-Main, 1615 (d'abord 1589), pp. 294-314 (4, 14 : «*Quomodo, & quatenus Fraudem admittendae?*») ; à la p. 301, Lipse cite également le passage de Tacite, *Annales*, 4, 71.

¹³⁸ Traiano Boccalini, *Commentarii...*, *op. cit.*, p. 99 : «*un fin renard*» ; p. 122 : «*le Politique le plus raffiné qui ait jamais été sur le trône de France.*»

¹³⁹ Cf. Traiano Boccalini, *Ragguagli...*, *op. cit.*, t. 1, pp. 130 sq. (1, 35) : «*il avait comploté contre la vie et l'état de son maître.*» Cf. également *ibid.*, p. 188 (1, 52) pour l'image du roi chez Boccalini.

moins cyniques que Boccacini, il n'y en a pas un qui condamne Louis XI clairement pour ces principes ; à la limite, on peut constater une certaine ambiguïté envers sa personnalité¹⁴⁰. Le roi va jusqu'aux limites que les théoriciens italiens imposent à l'action politique sans vraiment les transgresser et surtout sans qu'il mette en question la religion ou l'église catholique. Ainsi, pour Gabriele Zinano, le machiavélique n'est pas Louis XI, mais Charles le Téméraire qui le fait emprisonner à Péronne et qui paye plus tard ses méfaits par sa misérable mort près de Nancy. Le roi est élevé à son tour au niveau de Tibère, le héros discutable, mais efficace de Tacite :

Louis XI de France ne devra pas céder à Tibère ni en artifices ni en compréhension, et dans ces choses-là il fut vraiment aussi grand que la nature humaine le permet¹⁴¹.

C'est en Italie que Louis XI est érigé en roi-modèle de la contre-réforme, mais cette construction finit par revenir en France et par se diffuser dans toute l'Europe. Caspar Barlaeus, professeur à Amsterdam, cite Commynes comme témoin pour classer le Valois parmi les adeptes de Machiavel («*religionis improba ostentatio*») tels que Brunehaut, Pépin ou Ferdinand d'Aragon¹⁴². Un autre Néerlandais, issu d'une famille italienne, Carlo Scribani, discute le «*Qui nescit...*» autant que le diplomate espagnol Diego Saavedra¹⁴³. Dans la France de Richelieu, l'apophtegme est devenu un axiome central de la raison d'Etat¹⁴⁴. Or, il ne s'agit guère d'un recours aux textes français du XVI^e siècle (tel le *Réveille-Matin*) qui avaient cité la maxime — après

¹⁴⁰ Giorgio Pagliari dal Bosco, *op. cit.*, l'appelle non seulement «*quel buon re*» (p. 73), mais parle également de sa «*natura terribile e troppo austera*» (p. 225). Lodovico Caracciolo, *op. cit.*, pp. 450 et 475, le traite de «*princeps tyrannicus*», mais le loue parce qu'il a réformé la procédure et qu'il a édicté des lois justes (p. 127).

¹⁴¹ Gabriele Zinano, *op. cit.*, p. 31 : «*Lodovico XI di Francia non vorrà cedere ne d'artificio, ne d'accorgimento à Tiberio, e nel vero fù grande in ciò infino dove possa pervenire l'umanità.*» Cf. *ib.*, p. 226 pour Charles le Téméraire.

¹⁴² Caspar Barlaeus, «*Dissertatio de bono principe, adversus Nic. Machiavelli Florentini scriptoris suasorias, quas libris suis de Principe, Republica, aliisque insparisit*», in *id.*, *Orationum liber*, Amsterdam, 1643, pp. 44 sq. : «*magna quoque [vafrities] Ludovici XI Galliarum Regis, qui, teste Cominaeo, in otio constitutus, avide captavit offensiones & simultates vicinorum Principum*» ; voir Eco Haitsma Mulier, «*A controversial republican: Dutch views on Machiavelli in the seventeenth and eighteenth centuries*», in *Machiavelli and Republicanism (Ideas in Context)*, 18), Gisela Bock/Quentin Skinner/Maurizio Viroli éd., Cambridge, 1990, p. 250. Ce serait intéressant de savoir si cette image négative de Louis XI est plus répandue aux Pays-Bas pendant les guerres contre son homonyme Louis XIV qui est, lui aussi, considéré comme un élève de Machiavel.

¹⁴³ Robert Bireley, *The Counter-Reformation Prince. Anti-Machiavellianism or Catholic Statecraft in Early Modern Europe*, Chapel Hill/Londres, 1990, pp. 175 sq., 203-206.

¹⁴⁴ Adrianna Bakos, «*'Qui nescit'*», art. cit., p. 401 : «*a central axiom of raison d'Etat.*»

les pamphlets des années 1570, Louis XI entre rarement dans les débats politiques en France, et la publication de l'*Histoire de Louis XI* par Pierre Matthieu en 1610 n'y apporte pas beaucoup de changement. On ne peut pas exclure que la traduction française de penseurs politiques comme Botero (parue en 1599) ou Ammirato (d'abord en 1618, puis réimprimée souvent) ait contribué à renouveler l'intérêt pour Commynes comme maître d'une raison d'Etat modérée. Pourtant, il y a un auteur particulier à qui Louis XI doit sa popularité pendant le règne de son homonyme Louis XIII : le libertin Gabriel Naudé. Après ses études à Paris et à Padoue, il entre au service du cardinal Bagni en 1631. Naudé s'est mérité cet honneur en lui dédiant son *Addition à l'histoire de Louis II* [sic] de 1630, dans lequel il défend Louis XI contre l'accusation d'avoir négligé la culture et l'éducation, en particulier celle de son propre fils. Ce livre, écrit par un italophile déclaré et offert à un cardinal italien, se base essentiellement sur des auteurs d'outre-Alpes : les *Pensieri diversi* de Tassoni fournissent plus que la moitié des citations¹⁴⁵. Parmi les amis de Naudé, on trouve le machiavéliste Agostino Nifo et surtout Scipione Chiaramonti, que nous avons cité plusieurs fois comme divulgateur tardif du commynisme¹⁴⁶. C'est selon toute vraisemblance à de pareilles connaissances que Naudé doit son faible pour le mémorialiste, qu'il recommande chaleureusement dans la *Bibliographia politica*, imprimée en 1633 à Venise¹⁴⁷. Cette estime revient également au patron de Commynes : c'est de nouveau à côté de Tibère qu'on trouve «le plus sage et avisé de nos rois», comme Naudé le qualifie dans son livre le plus connu, les *Considérations politiques sur les coups d'état*, publiées en 1639 lorsque le Français est encore secrétaire de Bagnii¹⁴⁸. Si donc, en France et jusqu'à Montesquieu¹⁴⁹, le souverain Valois

¹⁴⁵ Jack A. Clarke, *Gabriel Naudé, 1600-1653*, Hamden, Connecticut, 1970, p. 32. Pour les rapports avec l'Italie voir surtout Paul O. Kristeller, «Between the Italian Renaissance and the French Enlightenment: Gabriel Naudé as an Editor», *Renaissance Quarterly*, 32 (1979), pp. 41-72.

¹⁴⁶ Naudé semble avoir connu une version primitive de la *Ragione di stato* de Chiaramonti; cf. Gabriel Naudé, *Lettres de Gabriel Naudé à Jacques Dupuy (1632-1652)*, Phillip Wolfe éd., Edmonton, 1982, p. 30 (lettre du 23 mai 1636): «Le Claromontanis... nous a envoyé sa politique nouvellement imprimée... Elle est maintenant fort judicieuse et fort conforme à la doctrine de Bodin, de Federico Bonaventura, de Machiavel et autres politiques di questa foggia.» Cf. également *ibid.*, p. 34.

¹⁴⁷ Gabriel Naudé, *Bibliographia politica*, Venise, 1633, p. 106 (lorsqu'il dresse la liste des modernes qui peuvent rivaliser avec les anciens): «*Ut hic de Philippo Comineo dicere praetermittam, qui eadem libertate Ludovicum suum depinxit quo ipse vixerat: tantumque sibi exquisito iudicio verae gloriae comparavit quantum ille triumphis & Imperio.*»

¹⁴⁸ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'état*, précédé de «*Pour une théorie baroque de l'action politique*» par Louis Marin, Frédérique Marin et Marie-Odile Perutti éd., Paris, 1987, p. 88, où est discuté également le «*Qui nescit...*»; cf. *ibid.*, pp. 101 sq. et 158 pour l'histoire de Saint-Pol, les conseillers de Charles VII et Olivier le Dain.

¹⁴⁹ Montesquieu, «*Réflexions sur le caractère de quelques princes et sur quelques événements de leur vie*», in *id.*, *Œuvres complètes*, t. 3, André Masson éd., Paris, 1955,

et l'empereur romain deviennent un couple comme leurs biographes, Tacite et Commynes, «surnommé le Tacite français» au XVII^e siècle¹⁵⁰, c'est grâce aux théoriciens italiens qui les ont utilisés pour «confessionnaliser» la raison d'Etat.

Après avoir décrit le développement du commynisme, nous essayerons d'en donner une définition en guise de conclusion. Certes, on peut se demander si le matériel exposé permet vraiment de parler d'un véritable commynisme. Après tout, on ne trouve pas de livre entier consacré au mémorialiste comme les commentaires élaborés par les tacitistes. Et si l'on introduit déjà un commynisme, ne devrait-on pas parler aussi d'un «guichardinisme», pour ne mentionner que l'historien cité probablement le plus souvent après Tacite dans les traités de l'époque? La fortune de Guichardin dans la théorie politique des années 1600 mérite sûrement une recherche approfondie. Mais Commynes offre plus que des observations judicieuses et pragmatiques : on ne trouve pas de roi-modèle dans la *Storia d'Italia*. En fait, l'estime pour les maximes de Commynes et la fascination par les *exempla* de Louis XI vont de pair et créent conjointement le commynisme. Nous avons montré que bien des anecdotes sur Louis XI circulent qui ne se trouvent pas dans les *Mémoires*; d'autre part, les actions authentiques du Valois ne lui auraient jamais procuré cette réputation qu'il doit à son subtil biographe. Le commynisme serait donc un mélange où confluent certains passages des *Mémoires*, des anecdotes de différentes origines et les interprétations de théoriciens politiques qui souvent n'auront lu ni Commynes ni conçu une idée précise du personnage historique qu'était Louis XI.

Cela dit, le commynisme n'est pas non plus un genre littéraire ni même une «idéologie», mais un ensemble d'*exempla* et de maximes qui exposent des problèmes ou des enseignements politiques; et en même temps la façon de les discuter, insérés dans des débats plus larges. Nous n'avons pas essayé

pp. 538 sq. La date de ce fragment qui devait faire partie de *Vies parallèles* à la manière de Plutarque est incertaine. Montesquieu commence par les ressemblances des deux souverains : «Tibère & Louis XI s'exilèrent de leur pays avant de parvenir à la suprême puissance. Ils furent tous deux braves dans les combats & timides dans la vie privée. Ils mirent leur gloire dans l'art de dissimuler. Ils établirent une puissance arbitraire. Ils passèrent leur vie dans le trouble & dans les remords, & la finirent dans le secret, le silence & la haine publique.» Tibère sort pourtant net vainqueur de l'examen plus détaillé. Avant Montesquieu, Fénelon oppose dans les *Dialogues des morts* un Louis XII roi-modèle à Louis XI qui est décrit comme un tyran cruel; cf. Wilhelm Dehme, *op. cit.*, pp. 209-212.

¹⁵⁰ Ainsi Louis Machon en 1643, cité d'après Adrianna Bakos, «'Qui nescit...'», art. cit., p. 408; voir *ibid.*, pp. 406-408 pour l'assimilation de Tibère et Louis XI au XVII^e siècle, et pp. 409-415 pour d'autres commynistes français comme Didier Hérauld (1633), Honorat de Meynier (1635) et Jean de Silhon (1664).

de discerner le tacitisme de la littérature de la raison d'Etat ou de l'(anti-) machiavélisme¹⁵¹; bien qu'il y ait de différences importantes, on peut quand même constater qu'ils font partie d'un grand discours qui intègre le commynisme. Celui-ci ne dépend pas de la prise de position envers Tacite ou la raison d'Etat, ou même envers Louis XI — un clerc dévot comme Vannozzi peut apprécier Commynes autant qu'un pragmatique irrespectueux comme Boccalini, et les deux peuvent discuter les aventures de Louis XI, même s'ils en tirent des conclusions différentes. Le Valois est le point de départ de la discussion et non son but; personne ne ressent le besoin d'arriver à une unité de doctrine relative à son caractère ou ses actions¹⁵².

Si l'on rencontre le commynisme dans différents genres de textes comme les compilations de *Detti* ou dans une œuvre de critique telle que les *Pensieri* de Tassoni, il est pourtant évident qu'il se développe au sein du tacitisme au sens large. Les impulsions pour les deux mouvements intellectuels partent du Nord et surtout de la France et arrivent à peu près simultanément en Italie, ou le commynisme devient ce qu'il est dans le mélange avec la tradition rhétorique des *exempla* et celle, machiavélienne, des *Discorsi* comme exégèse politique des historiens. Le commynisme est centré sur le personnage du souverain, dont il discute la manière d'agir pour en déduire ses apophtegmes. En cela, il ressemble au tacitisme: Montaigne n'est pas le seul à «r'encontrer» chez Tacite une maxime lue dans les *Mémoires*¹⁵³. Les parallèles des deux historiens frappent leurs lecteurs, même si, peut-être, c'est plutôt la facilité de les assimiler, de construire ces parallèles qui est impressionnante. En fait, comme nous l'avons démontré, le commynisme devient autonome et suit sa propre logique, qui est celle des divulgateurs italiens: chaque action significative d'un roi de France absolu peut être attribuée à Louis XI, et chaque anecdote de Louis XI devrait avoir son origine dans les *Mémoires*. Si Paul Jove, Lorenzo Conti et quelques théoriciens politiques qui ont vraiment étudié ce livre appartiennent à l'histoire de la tradition de Commynes, la

plupart des commynistes n'y participent qu'indirectement, à travers la tradition du tacitisme et de la raison d'Etat.

Dans cet amalgame de traditions, Commynes est particulièrement bienvenu comme correctif interne du tacitisme: il introduit la foi chrétienne et surtout la providence inexorable de Dieu dans le discours des païens Tacite et Machiavel. Ainsi, il réconcilie le catholicisme avec la raison d'Etat en montrant qu'ils sont compatibles. En outre, le mémorialiste répond exactement aux exigences des écrivains italiens et à celles de leurs employeurs: les premiers, secrétaires de princes, se voient confirmés dans leur rôle de conseillers prudents, les derniers, autocrates absolus en apprentissage, ont les actions d'un roi-modèle sous les yeux, d'un fin renard, pieux et catholique, qui a plus de succès qu'aucun César Borgia machiavélien¹⁵⁴.

Potsdam.

Thomas MAISSEN.

¹⁵¹ Cf. pour ce problème Adrianna Bakos, «'Qui nescit'», art. cit., pp. 399-401 avec plus de bibliographie.

¹⁵² Cf. *ibid.*, p. 416, où Bakos s'étonne que Louis XI jouisse d'une popularité pareille chez des auteurs français dont le jugement sur la raison d'Etat se situe pourtant à l'opposé.

¹⁵³ Michel de Montaigne, *Essais (Œuvres complètes)*, Albert Thibaudet et Maurice Rat éd.), Paris, 1962, pp. 318 sq. (3, 8: «De l'art de conférer»): «Quand je leus Philippe de Comines, il y a plusieurs années, très bon auteur certes, j'y remarquay ce mot pour non vulgaire: qu'il se faut bien garder de faire tant de service à son maistre, qu'on l'empesche d'en trouver la juste recompence. Je devois louer l'invention, non pas luy; je la r'encontray en Tacitus, il n'y a pas long temps: 'Beneficia eo usque laeta sunt dum videntur exolvi posse; ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur.'» Giovanni Botero, *Detti...*, *op. cit.*, p. 119, discute les deux auteurs également dans ce contexte; cf. pour l'anecdote *supra*, pp. 336 sq.

¹⁵⁴ Ce n'est qu'après avoir terminé cet article que nous avons pu voir une édition de Jean Bouchet, *Des Annales d'Acquitaine...*, à savoir celle de Paris, 1537. Or, il est évident que cette œuvre, parue pour la première fois en 1524 et souvent réimprimée avec des adjonctions, est la source de Bandello et de Corrozet pour plusieurs anecdotes et «subtiles et cavilleuses réponses» qui ont créé l'image d'un roi «amy des gens de moyen estat», sans protocole, spirituel, curieux, méfiant et efficace. Ainsi, les citations de Bandello dans nos notes 63, 65 et 66 sont pratiquement des traductions, cf. Bouchet, *op. cit.*, pp. 118-119 v°. Bouchet (1476-1557/9) loue d'ailleurs les *Mémoires* de «messire Philippes de commynes chevalier seigneur Dargenton en ung tresbeau et eloquent stille et dont les princes et ceulx qui ont le manymment des guerres ne se devoient eslongner par ce quil y a de tresbons advertissements, cautelles et stratagemes» (*ibid.*, p. 119 v°).